

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 avril 2022  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 25 avril 2022  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauv , Mme Despina Sourias, Mme V ronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Josefina Blanco, Mme Vicki Grondin, Mme Vana Nazarian, Mme Dominique Ollivier, Mme Marie Plourde et Mme  milie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU R GLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Michel Bissonnet.

**AUTRES PR SENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-r dactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseill re - analyse et contr le de gestion

---

En ouverture, la pr sidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue   toutes et   tous et fait la d claration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone mill naire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Trait  de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalit  en territoire non c d  ».

Avant de d buter les travaux, la pr sidente du conseil, au nom du conseil municipal, souhaite d dier la minute de silence de ce lundi 25 avril   un hockeyeur plus grand que son sport, M. Guy Lafleur; le num ro 10 des Canadiens de Montr al qui a remport  cinq championnats de la Coupe Stanley dans les ann es 1970 et 1980. Elle indique que des fun railles nationales se tiendront le 3 mai 2022,   la cath drale Marie-Reine-du-Monde   Montr al, apr s avoir repos  en chapelle ardente au Centre Bell, les 1<sup>er</sup> et 2 mai 2022. Mme Musau Muele invite les membres du conseil   souligner ce moment tr s important avec une minute de silence.

Puis, la présidente s'adresse aux membres du conseil pour souligner la reprise des travaux en mode présentiel après plus de deux ans à distance. Elle mentionne qu'il s'agit d'une première présence dans la salle du conseil pour plusieurs élus-es et leur souhaite la bienvenue. La présidente du conseil met de l'avant le travail exceptionnel de plusieurs équipes notamment, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), le Service du greffe, le Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), le Service des technologies de l'information (STI) et celles de la sécurité et de l'entretien qui ont rendu possible la tenue de cette assemblée du conseil dans un endroit sécuritaire. À cet égard, la présidente du conseil rappelle aux personnes élues que plusieurs mesures ont été mises en place afin de limiter les contacts, réitère l'importance du respect des règles sanitaires en vigueur et précise que le système de ventilation a fait l'objet de vérifications avant la tenue du conseil. Ensuite, la présidente du conseil tient à remercier les leaders des différentes formations politiques pour leur travail de collaboration et dépose un nouveau plan de banquettes.

La présidente du conseil dresse une liste des célébrations internationales pour le mois d'avril :

- 2 avril : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme
- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 22 avril : Journée internationale de la Terre
- 23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
- 25 avril : 82<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 30 avril : Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention et souhaite une excellente séance à toutes et à tous.

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, prend la parole et indique que la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, souhaite s'adresser aux membres du conseil avant le début des travaux. La présidente du conseil lui cède la parole.

La mairesse de Montréal prend la parole et souhaite la bienvenue à toutes et à tous, plus particulièrement aux personnes élues qui siègent pour la première fois dans cet espace démocratique, un moment fort et émouvant qui se doit d'être souligné. Elle salue également, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi et exprime le souhait que le retour en mode présentiel soit ponctué de débats fructueux et sereins. Pour conclure, la mairesse de Montréal salue la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui a dirigé les travaux du conseil en présentiel la plupart du temps depuis le début de son mandat. Elle tient à remercier les équipes du Bureau de la présidence, des services techniques, de la sécurité, du Service du greffe qui, depuis deux ans, s'adaptent afin de rendre possible la tenue des assemblées du conseil.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour son intervention et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem prend la parole et félicite l'ensemble des membres du conseil pour ce retour en mode présentiel. Il salue à son tour la présidente du conseil et remercie le Bureau de la présidence ainsi que toutes les équipes impliquées pour les efforts consentis à la préparation de cette assemblée. M. Salem félicite les membres du comité exécutif pour leur nomination. En terminant, il souhaite un bon conseil à toutes et à tous.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Définancement du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) – Quel est le plan de l'Administration à ce sujet? / Souhaite davantage de transparence afin d'obtenir de l'information sur les enquêtes du SPVM

---

Avant de poser sa question, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, demande à la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, de rappeler aux membres de s'adresser à la présidente directement lors de leurs interventions. La présidente du conseil en prend note et la remercie.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quel est le plan de l'Administration dans le dossier des services offerts aux personnes âgées notamment en matière de résidences qui leur sont destinées? / Est-ce que l'Administration a fait des représentations auprès du gouvernement du Québec concernant le dossier des résidences pour personnes âgées?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quelles sont les mesures de sécurité publique que l'Administration mettra de l'avant pour contrer la violence armée dans les rues? / Souhaite obtenir plus de réponses concrètes dans ce dossier
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Crise du logement – Est-ce que la Ville va héberger d'année en année toujours plus de personnes au 1 <sup>er</sup> juillet 2022? / Demande des précisions quant à la réponse donnée
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante Mme Marianne Giguère	Quel est le plan de développement du réseau cyclable montréalais afin d'atteindre l'objectif du 15 % de déplacements devant s'effectuer à vélo à Montréal d'ici 2030? / Est-ce que la population sera consultée concernant les futurs aménagements du réseau cyclable montréalais?
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quelles sont les raisons pour lesquelles le projet d'Omnia Technologies de 295 nouvelles habitations dont 50 logements sociaux dans l'arrondissement du Sud-Ouest ne voit pas le jour? /

---

À 13 h 41,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

---

M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Souhaite plus d'aide aux personnes qui ont le projet de devenir propriétaires et aimerait connaître le plan de densification de l'Administration à cet effet
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Demande un échéancier concernant les solutions à mettre de l'avant pour que le recyclage des matières soit à la hauteur sur le territoire de la Ville de Montréal / Souhaite connaître les décisions qui seront prises par l'Administration dans le dossier des centres de tri des matières recyclables notamment en lien avec les conclusions du rapport du Bureau de l'inspecteur général à cet effet

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Demandes des fournisseurs de transport adapté à Montréal – En lien avec ces demandes, comment l'Administration envisage d'éviter des bris de service dans l'offre de transport adapté à Montréal? / Quelles sont les solutions concrètes que l'Administration va retenir concernant les conditions de travail des chauffeurs du transport adapté et est-ce que leur salaire sera augmenté?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Comment expliquer le manque de fonds et l'interruption des travaux de colmatage des nids-de-poule?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 58.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

#### **CM22 0393**

##### **Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 25 avril 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

#### **CM22 0394**

##### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2022**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 mars 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 14 avril 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

#### 4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2022

---

#### CM22 0395

#### Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur le contrôle des circulaires » et ses recommandations

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs intitulé « Consultation publique sur le contrôle des circulaires », et ses recommandations, et le conseil en prend acte.

04.04 1229514025

---

#### 5 – Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

---

#### 6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

##### Par M. Alex Norris pour Mme Dominique Ollivier

- Dépôt d'une réponse de Mme Dominique Ollivier à la question de M. Alan DeSousa concernant le point 80.01 (30.02), du conseil municipal du 21 mars 2022 – Ratifier l'affectation au montant de 3 247 000 \$, dont 974 100 \$ au niveau des compétences d'agglomération et 2 272 900 \$ au niveau des compétences municipales, comptabilisée dans les résultats financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, à l'égard du montant à pourvoir lié aux avantages sociaux futurs

##### Par Mme Marie-Andrée Mauger

- Dépôt d'une réponse de Mme Marie-Andrée Mauger aux questions de Mme Stephanie Valenzuela concernant le point 80.01 (20.03), du conseil municipal du 21 mars 2021 – Accorder un contrat à SCL instrumentation inc. pour l'achat d'une cabine compacte de mesure multipolluant de la qualité de l'air ambiant, pour le Réseau de surveillance de la qualité de l'air. Dépense totale de 166 115,88 \$, taxes incluses – Appel d'offres 21 18996 (1 soum.)
-

## 7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 mars 2022.

---

### CM22 0396

#### **Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet MIL Montréal, dans l'arrondissement d'Outremont - Projet de règlement P-06-069-1**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet MIL Montréal dans l'arrondissement d'Outremont – Projet de règlement P-06-069-1, et le conseil en prend acte.

07.02 1221079002

---

### CM22 0397

#### **Dépôt de quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 34<sup>e</sup> édition tenue en janvier 2022**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose les quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 34<sup>e</sup> édition, tenue en janvier 2022, et le conseil en prend acte.

07.03 1229514002

---

### CM22 0398

#### **Dépôt de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) intitulé « Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics » et des 28 recommandations émises à ce sujet**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'avis intitulé « Montréal nocturne : perspective jeunesse sur l'utilisation des espaces publics » et des 28 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.04 1227181002

---

7.05 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement 22-015 (CM22 0384), adopté lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 mars 2022

---

**CM22 0399**

**Dépôt du rapport annuel 2021 de la Commission de la fonction publique de Montréal (CFPM)**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel 2021 de la Commission de la fonction publique de Montréal en conformité aux dispositions de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et du Règlement sur la Commission de la fonction publique de Montréal (04-061), et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.06 1229100001

---

**CM22 0400**

**Dépôt du bilan des mandats confiés par la Ville de Montréal et la réalisation des objectifs 2021 de l'Agence de mobilité durable**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le bilan des mandats confiés par la Ville de Montréal et la réalisation des objectifs 2021 de l'Agence de mobilité durable, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.07 1227999002

---

**CM22 0401**

**Dépôt du rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal intitulé « Rapport de la progression de carrière en contexte de diversité à la Ville de Montréal »**

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport de la Commission de la fonction publique de Montréal intitulé « Rapport de la progression de carrière en contexte de diversité à la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

07.08 1229100002

---

## 8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

### CM22 0402

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations »**

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport annuel 2021 du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.01

### CM22 0403

**Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé Étude du Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* - Commentaires et recommandations »**

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé Étude du Rapport sur l'exécution des contrats découlant des appels d'offres 17-5849 « Conception, construction, exploitation et entretien d'un centre de tri des matières recyclables » et 19-17343 « Service de tri et de mise en marché de matières recyclables 2020-2024 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* - Commentaires et recommandations », comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

---

Un débat s'engage.

---

08.02

## 11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

**Par M. Aref Salem**

--- Dépôt de la pétition | Fido veut prendre le métro

---

## 15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

### CM22 0404

#### Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée du 27 au 28 avril 2022;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juives et de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah, le troisième plus important contingent au monde, après Israël et New York;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989. Elle a depuis mené des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale et de promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité et que la lutte pour la liberté et la tolérance exige une vigie constante;

Attendu que le Musée de l'Holocauste Montréal, fondé en 1979 sous le nom de Centre commémoratif de l'Holocauste de Montréal, œuvre depuis plus de 40 ans à éduquer et à sensibiliser la population sur le génocide de millions de personnes juives;

Attendu que le Musée de l'Holocauste de Montréal déménagera dans de nouveaux locaux du boulevard Saint-Laurent, à compter de 2025, ce qui lui permettra d'augmenter sa capacité d'accueil et de répondre à la demande grandissante du public;

Attendu que la Ville de Montréal est fière partenaire du Musée de l'Holocauste et qu'elle s'est engagée à soutenir son déménagement et son projet de rénovation;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Attendu que la Ville de Montréal souligne, chaque année, la journée du Yom HaShoah avec ses partenaires et les membres de la communauté juive.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Alia Hassan-Cournol  
M. Sonny Moroz

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse les 27 et 28 avril 2022 comme la journée du Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivantes et survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2- reconnaisse le mois de mai comme Mois du patrimoine juif;
- 3- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;

4- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal présente la Déclaration en relatant notamment l'importance de cette commémoration afin d'apprendre du passé et d'avancer collectivement dans le combat contre l'intolérance, la haine et les préjugés. Mme Plante exprime sa fierté que Montréal soit devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah. Elle souhaite également que toute la population dénonce sans attendre tous gestes de nature antisémite quels qu'ils soient.

La mairesse de Montréal enchaîne en présentant le musée de l'Holocauste qui lui tient à cœur. Elle met en valeur la mission d'éducation de ce musée et l'engagement de la Ville à le soutenir en tant que partenaire. En terminant, la mairesse de Montréal fait mention des Résolus de la Déclaration et invite chaleureusement les citoyens-nes à découvrir cette institution de grande valeur pour la métropole.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

M. Moroz débute en mentionnant entre autres les horribles souvenirs qu'a laissés ce génocide pour ceux qui l'ont vécu et pour la malheureuse période de l'histoire du 20<sup>e</sup> siècle qu'il représente. Il insiste sur l'importance du devoir de mémoire de tous car l'antisémitisme continue de faire des ravages. Pour M. Moroz, jamais la haine et l'intolérance ne devraient motiver les actes des personnes.

En conclusion, M. Moroz est heureux que l'Administration aille de l'avant avec cette Déclaration qui offre une occasion à la communauté juive de contribuer à transcender cette tragédie, de pouvoir en discuter ouvertement sous tous ses aspects et par le fait même, d'aider au processus de guérison. Le conseiller Sonny Moroz, au nom de l'opposition officielle, joint sa voix à cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Sonny Moroz pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

## **CM22 0405**

### **Déclaration pour le Mois du patrimoine asiatique**

Attendu qu'au Canada, le mois de mai est reconnu comme le Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est célébré à l'échelle du Canada depuis les années 1990 et que le gouvernement du Canada a signé, en mai 2002, une déclaration officielle pour déclarer le mois de mai Mois du patrimoine asiatique;

Attendu que le Mois du patrimoine asiatique est l'occasion de reconnaître et célébrer les importantes contributions que les Montréalaises et Montréalais d'ascendance asiatique ont apporté et continuent d'apporter à l'identité, la prospérité et à la culture de Montréal;

Attendu que Montréal est depuis plus d'un siècle un territoire historique d'accueil, de rassemblement et de solidarité pour les personnes originaires de l'Asie de l'Est, du Sud, de l'Ouest, Central et du Sud-Est;

Attendu que les contributions des communautés d'ascendance asiatique ainsi que leur apport à l'histoire, la culture et l'économie de Montréal est inestimable;

Attendu que depuis le début de la pandémie de la COVID-19, les actes racistes et les crimes haineux envers les personnes d'origine asiatique ont augmenté;

Attendu que la Ville de Montréal, le SPVM et les partenaires communautaires ont travaillé conjointement à la réduction des incidents et crimes haineux envers les membres des communautés asiatiques;

Attendu que la Ville de Montréal est plus que jamais engagée à lutter contre le racisme et les discriminations envers les Montréalaises et Montréalais d'origine asiatique et qu'elle est déjà bien en action pour combattre cette problématique et ce, sur plusieurs fronts;

Attendu que, en 2021, dans le cadre du Mois du patrimoine asiatique, la Ville a dévoilé, en partenariat avec le MEM - Centre des mémoires montréalaises, une exposition in situ au Quartier chinois sur l'histoire et le patrimoine des communautés sino-montréalaises;

Attendu que le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal ont uni leurs efforts pour protéger le caractère patrimonial du quartier chinois, un lieu important pour les Montréalaises et Montréalais, en adoptant des mesures symboliques et réglementaires visant à conserver son caractère historique et unique;

Attendu que la Ville de Montréal soutient le Festival Orientalys et le Festival Accès Asie qui contribuent à mettre en lumière la grande diversité des traditions culturelles de l'Asie en faisant connaître le talent d'artistes locaux, nationaux et internationaux. Ces événements permettent de reconnaître le formidable apport des communautés asiatiques à la vie montréalaise et à l'effervescence de notre métropole;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Ericka Alneus  
Mme Stephanie Valenzuela

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- célèbre le Mois du patrimoine asiatique;
- 2- souligne l'important apport des communautés d'origine asiatique au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de travailler avec ses partenaires afin de lutter contre le racisme et les discriminations, promouvoir l'inclusion et reconnaître les différentes cultures asiatiques qui façonnent la métropole.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Ericka Alneus, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Alneus présente la Déclaration en relatant notamment la valeur inestimable des contributions des communautés d'ascendance asiatique ainsi que leur apport à l'histoire, la culture et l'économie de Montréal; c'est pourquoi Mme Alneus croit qu'il est primordial de continuer à célébrer ce patrimoine. Elle insiste sur l'importance de soutenir ces communautés, car malheureusement, depuis la pandémie, il y a une recrudescence d'incidents haineux à l'égard des personnes d'origine asiatique. Mme Alneus réitère l'engagement de l'Administration dans la lutte à cette problématique, et ce, sur tous les fronts.

La conseillère Ericka Alneus enchaîne et conclut sur les différents partenariats que la Ville a développé avec les communautés sino-montréalaises et les mesures qu'elle a mises de l'avant afin de protéger et mettre en valeur ce précieux patrimoine. Elle donne l'exemple de la réglementation et de l'exposition in situ au Quartier chinois en 2021. Puis, elle invite tous les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Ericka Alneus pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

D'entrée de jeu, Mme Valenzuela met l'emphase sur les forces reconnues des communautés d'origine asiatique comme par exemple l'innovation, la persévérance et la résilience. Elle cite le parcours de l'auteure d'origine vietnamienne Kim Thùy dont le roman *Ru* retrace la fuite de sa famille d'un régime oppressif, la douleur de l'exil et la découverte d'un nouveau pays.

Mme Valenzuela poursuit en soulignant entre autres l'apport des personnes plus anonymes des communautés d'ascendance asiatique qui participent activement à toutes les sphères de développement de la métropole et elle vante leur engagement à cet égard.

En conclusion, Mme Valenzuela s'exprime sur la responsabilité des élus-es, plus précisément elle invite les décideurs-res à inclure les communautés d'origine asiatique dans leur vision. Elle joint également son nom à titre d'appuyeur de cette Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

## **CM22 0406**

### **Déclaration affirmant l'engagement de la Ville de Montréal envers le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles**

Attendu que l'urgence climatique est plus réelle que jamais et que les conséquences des changements climatiques s'accroissent et menacent le bien-être de l'humanité et la santé de notre planète;

Attendu que le plus récent rapport du GIEC, publié le 4 avril 2022, réitère que, sans des mesures ambitieuses, la planète se dirige rapidement vers une catastrophe climatique;

Attendu que le consensus scientifique est clair au sujet du fait que les activités humaines sont principalement responsables de l'accélération du changement climatique au niveau mondial, et que la crise climatique représente désormais l'une des menaces prééminentes à la civilisation mondiale;

Attendu que le GIEC a signalé en avril 2022 que nous devons cesser d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2025, et les réduire de moitié d'ici 2030 afin d'avoir une chance raisonnable de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C;

Attendu que la mairesse de Montréal a annoncé, devant l'ONU, en septembre 2019, que la Ville de Montréal entendait réduire de 55 % ses émissions de GES, d'ici 2030;

Attendu que les conséquences des changements climatiques se font déjà directement sentir à Montréal, avec des crues printanières importantes, comme celles de 2017 et 2019, des vagues de chaleur record et d'importantes variations de température pendant la saison froide;

Attendu que l'ensemble de la communauté sera touchée par les risques pour la santé et la sécurité liés à l'expansion des combustibles fossiles, en particulier celles et ceux qui sont aussi confrontés à des inégalités socio-économiques et de santé, y compris les familles à faible revenu, les personnes en situation d'itinérance, les personnes racisées et les peuples autochtones, les jeunes et les personnes âgées;

Attendu que l'Accord de Paris sur le climat est muet sur le charbon, le pétrole et le gaz, une omission en ce qui concerne l'approvisionnement et la production de combustibles fossiles - la plus grande source de gaz à effet de serre - qui doit être traitée collectivement par d'autres moyens;

Attendu que les gouvernements mondiaux et l'industrie des combustibles fossiles prévoient actuellement produire plus du double des émissions d'ici 2030 par rapport à ce qui est nécessaire pour limiter le réchauffement à 1,5 °C et éviter un dérèglement climatique catastrophique, et que de tels plans risquent de défaire le travail de la Ville de Montréal pour réduire les émissions de GES;

Attendu que les occasions économiques qu'offre une transition énergétique propre dépassent les occasions présentées par une économie soutenue par l'expansion de l'utilisation et de l'extraction des combustibles fossiles;

Attendu que la Ville de Montréal est à l'avant-scène de la lutte contre les changements climatiques et de la transition écologique et qu'elle en a fait une priorité, comme le démontre l'adoption de l'ambitieux Plan climat 2020-2030, qui prévoit notamment une transition énergétique juste et des investissements ambitieux dans les infrastructures et les industries vertes, qui créeront des emplois et décarboneront notre économie;

Attendu que le Plan climat de la Ville de Montréal a été pensé, réfléchi et construit avec des partenaires du milieu des affaires, des experts environnementaux et du milieu communautaire et qu'il a été salué par de nombreuses villes et organisations;

Attendu que les 46 actions concrètes prévues dans le Plan climat, articulées autour de 5 grands chantiers, auront un impact particulièrement important sur la réduction des émissions de GES, l'adaptation aux changements climatiques et soutiendront la mobilisation de la communauté autour de ces objectifs;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît qu'il est de la responsabilité et de l'obligation morale des riches producteurs de combustibles fossiles de prendre l'initiative de mettre fin au développement des combustibles fossiles et de gérer le déclin de la production existante;

Attendu qu'une nouvelle initiative mondiale est en cours appelant à un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles qui mettrait fin à l'exploration et à l'expansion de nouveaux combustibles fossiles, éliminerait progressivement, et de manière équitable, la production existante conformément à l'engagement à limiter le réchauffement à 1,5 °C et accélérerait les plans pour une transition énergétique juste;

Attendu que 43 villes et gouvernements sous-nationaux ont déjà signé le Traité de non-prolifération des combustibles fossiles, dont Toronto, Vancouver, Sydney, Los Angeles, Paris, Amsterdam et Barcelone

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- approuve officiellement l'appel à un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles;
- 2- exhorte les gouvernements du Québec et du Canada à soutenir l'initiative d'un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles;
- 3- poursuive ses efforts en matière de lutte contre les changements climatiques et continue de soutenir la transition écologique en mettant en œuvre les 46 actions prévues dans son Plan climat 2020-2030;
- 4- continue de faire preuve de leadership dans le dossier climatique et qu'elle encourage d'autres villes et partenaires à en faire plus pour lutter contre la crise, notamment via C40 et ICLEI;
- 5- invite la population et ses partenaires au premier Sommet sur le climat, organisé par le Partenariat climat autour de la thématique Viser plus haut pour le climat, qui se tiendra le 3 mai au marché Bonsecours.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

La mairesse de Montréal présente la Déclaration en soulignant notamment que la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) requiert un engagement fort et ambitieux de toute la collectivité. Elle fait référence à l'objectif de la Ville de Montréal de réduire de 55 % ses émissions de GES, d'ici 2030. Mme Plante va plus loin en mettant de l'avant le Plan climat de la Ville de Montréal, articulé autour de cinq grands chantiers et décliné en 46 actions essentielles afin de réduire les émissions de GES.

La mairesse de Montréal conclut en insistant sur l'importance d'approuver officiellement l'appel à un Traité de non-prolifération des combustibles fossiles. Puis, elle invite tous les membres du conseil à adopter cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

En débutant, Mme Valenzuela s'inquiète de la forte dépendance que nous avons collectivement aux énergies fossiles et rappelle l'urgence de les réduire le plus rapidement possible. Elle poursuit en espérant notamment la collaboration internationale afin d'agir en ce sens. Mme Valenzuela précise que nous sommes à la croisée des chemins et que les conséquences de ne pas agir maintenant seront irréversibles.

En guise de conclusion, Mme Valenzuela croit que l'engagement requis pour lutter et s'adapter aux changements climatiques prend sa source autant dans la volonté politique des élus-es que dans celle de toute la population.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

À 15 h 47, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM22 0407**

**Accorder un contrat à Atek pour la fourniture et les services techniques, pour le fonctionnement de compteurs de personnes dans les grands parcs pour une période de trois ans - Dépense totale de 245 011,73 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres publics 21-19104 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atek, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et les services techniques pour le fonctionnement de compteurs de personnes dans les grands parcs pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 289,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19104;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 722,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224352005  
80.01 (20.01)

---

**CM22 0408**

**Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois et autoriser les dépenses additionnelles de 1 631 005 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266) et de 620 086 \$, taxes et contingences incluses, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG20 0266), pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 156 415 \$ à 6 407 506 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 631 005 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres dans le cadre du contrat accordé à Multi Recyclage S.D. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 125 637 \$ à 4 756 642 \$, taxes incluses;
- 2- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 539 205 \$, taxes incluses, pour la réception, le tri et la valorisation du bois en provenance des territoires de l'agglomération de Montréal et de six écocentres dans le cadre du contrat à GFL Environmental inc. (CG20 0266), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 030 778 \$ à 1 650 864 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 80 881 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour le contrat avec la firme GFL Environmental inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1225308001  
80.01 (20.02)

**CM22 0409**

**Conclure une entente-cadre avec Mécanicaction inc. pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la ville de Montréal, pour une période de 24 mois, du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 572 170,16 \$, taxes et contingences incluses, pour les lots 1 et 2 - Appel d'offres public 21-18947 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, pour la fourniture d'un service de travaux en plomberie sur demande, couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal, pour une durée de deux ans, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Mécanicaction inc.	LOT 1	523 906,58 \$
Mécanicaction inc.	LOT 2	905 339,02 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 142 924,56 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Mécanicaction inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157001  
80.01 (20.03)

---

#### **CM22 0410**

**Accorder un contrat de gré à gré à Postmedia Network (Montreal Gazette), pour une période de 12 mois, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 330 000 \$, taxes incluses (fournisseur unique)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier une dépense de 39 707,71 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à mars 2022;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montreal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis obligatoires en anglais, pour une somme maximale de 290 292,29 \$, taxes incluses, pour une durée de 12 mois, du mois d'avril à décembre 2022;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227428001  
80.01 (20.04)

---

**CM22 0411**

**Exercer la seconde option de prolongation de douze mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 026 006,37 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage visant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 556 709,82 \$ à 9 582 716,19 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 026 006,37 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage visant divers bâtiments de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CG18 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 556 709,82 \$ à 9 582 716,19 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229376001  
80.01 (20.05)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0412**

**Conclure une entente-cadre avec Lumen division de Sonepar Canada inc. pour la fourniture de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques, pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires - Montant estimé de l'entente : 774 701,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-19100 (6 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Lumen division de Sonepar Canada inc., pour la fourniture sur demande, de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour véhicules électriques, pour une période de deux ans, avec une option de prolongation de deux années supplémentaires, pour une somme maximale de 774 701,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19100;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Lumen division Sonepar Canada inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses au budget du Programme décennal d'immobilisations (PDI) du Service de la gestion et planification des immeubles (SGPI), et ce, au rythme des besoins à combler, selon les projections 2022-2026 pour la livraison des véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

1211029004  
80.01 (20.06)

---

### **CM22 0413**

**Résilier le contrat avec 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) pour le 30 avril 2022 (CG21 0371 et CE 21 2041) / Conclure une entente-cadre avec Béton Brunet ltée pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : 1 757 804,16 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 22-19160 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de résilier le contrat en cours accordé à 9373-5942 Québec inc. (Signalisation A.M.C.) (CG21 0371 et CE 21 2041), pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière pour le 30 avril 2022 avant l'atteinte de la durée initiale prévue de 24 mois;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Béton Brunet ltée., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 1 528 525,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19160;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 278,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Béton Brunet ltée.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1224983001  
80.01 (20.07)

---

**CM22 0414**

**Autoriser une dépense additionnelle de 67 427,12 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements réseautique dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12 0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 849 786,69 \$ à 48 917 213,81 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 67 427,12 \$, taxes incluses, pour l'achat d'équipements réseautiques dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions inc. (anciennement Vesta Solutions Communications Corp.) (CG12 0208) - SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 48 849 786,69 \$ à 48 917 213,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1219351002  
80.01 (20.08)

---

**CM22 0415**

**Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour l'installation d'un transformateur au chalet du Mont-Royal, dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagements extérieurs, pour une somme maximale de 265 998,30 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro Québec, pour l'installation d'un transformateur au Chalet du Mont-Royal, dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagements extérieurs, pour une somme maximale de 265 998,30 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1221670002  
80.01 (20.09)

---

**CM22 0416**

**Conclure une entente-cadre avec Les Bicycles Quilicot inc. pour l'acquisition de vélos « Marin Bobcat Trail 5 » pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de trois ans - Montant estimé de l'entente : 424 947,60 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19103 (1 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle Les Bicycles Quilicot inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des vélos « Marin Bobcat Trail 5 » pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 404 712 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19103;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 235,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le PDI du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1225382005  
80.01 (20.10)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0417**

**Autoriser une dépense maximale de 24 464 388,43 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente du regroupement d'achats de services cellulaires avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (ci-après CAG) pour une durée de quatre ans, soit rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 20 octobre 2025**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense d'un montant maximal de 24 464 388,43 \$, taxes incluses, dans le cadre du regroupement d'achats de services cellulaires du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour une durée de quatre ans, soit rétroactivement du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 20 octobre 2025;
- 2- d'autoriser le directeur - Infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents reliés à cette entente;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administratives, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1229351002  
80.01 (20.11)

---

### CM22 0418

**Accorder deux contrats à Excavations Vidolo Itée et Groupe Villeneuve inc., pour le service de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période de 32 mois - Dépense totale de 334 127,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19179 (1 seul soum. pour chacun des lots 1 et 2)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, les commandes pour le service de nettoyage par tracteur-chargeur, par balai mécanique et par camion-citerne dans les écocentres de l'agglomération de Montréal, aux prix de leur soumission, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19179;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montant (taxes incluses)</b>
Excavations Vidolo Itée	<b>Lot 1</b> - Service de nettoyage, par tracteur-chargeur, à quatre écocentres (La Petite-Patrie, Côte-des-Neiges, Saint-Michel et Acadie)	148 319,32 \$
Groupe Villeneuve inc.	<b>Lot 2</b> - Service de nettoyage avec balai-mécanique et camion-citerne, à trois écocentres (Saint-Michel, LaSalle et Saint-Laurent)	185 808,17 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228502001  
80.01 (20.12)

---

**CM22 0419**

**Accorder un contrat à Entretien Avangardiste inc. (9119-5867 Québec inc.) pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 480 732,71 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19068 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de grand ménage annuel des casernes de pompiers, pour une période de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 437 029,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19068;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 702,97 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à l'évaluation du rendement de 9119-5867 Québec inc. (Entretien Avangardiste inc.);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157003  
80.01 (20.13)

---

**CM22 0420**

**Accorder un contrat à Insituform technologies Itée pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur Lake, entre les rues Manuel et Westpark - Dépense totale de 574 139,10 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public CP22002-188100-C (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Insituform technologies Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur Lake entre les rues Manuel et Westpark, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 478 449,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22002-188100-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 95 689,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229459007  
80.01 (20.14)

---

**CM22 0421**

**Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des soufflantes d'air de lavage des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 360 246,24 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10363 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement des soufflantes d'air de lavage des filtres à l'usine de production d'eau potable Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 133 538,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10363;
- 2- d'autoriser une dépense de 170 030,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 56 676,93 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Filtrum inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224745001  
80.01 (20.15)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0422**

**Autoriser une dépense additionnelle de 2 272 550 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget des contingences de 2 172 550 \$, taxes incluses, et le budget d'incidences de 100 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown (Lot 6A) dans le cadre du contrat 441610 accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total de l'enveloppe budgétaire de 26 163 542,77 \$ à 28 436 092,77 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 172 550 \$, taxes incluses, pour assurer la fin des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot #6A dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Michaudville inc. (CG19 0314), majorant ainsi le montant total du contrat de 23 848 374,65 \$ à 26 020 924,65 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 100 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227231015  
80.01 (20.16)

---

#### **CM22 0423**

**Accorder un contrat à KF construction inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 600 mm sous l'avenue Chanteclerc et sous le terrain de l'aéroport de Montréal (ADM), entre le boulevard des Sources et le terrain de l'ADM et des travaux de réhabilitation de conduites et des travaux de voirie sous l'avenue Chanteclerc - Dépense totale de 10 336 561,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10386 (7 soum.) / Autoriser une dépense de 474 168,03 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de la Cité de Dorval intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 644 277,03 \$, taxes et incidences incluses, pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat qui sont remboursables, respectivement, par la Cité de Dorval et la Ville de Pointe-Claire en vertu d'une entente tripartite conclue avec la Ville de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à K.F. Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm sous l'avenue Chanteclerc et sous le terrain de l'aéroport de Montréal (ADM) entre le boulevard des Sources et le terrain de l'ADM et pour des travaux de réhabilitation de conduite d'eau potable de 150 mm ainsi que des travaux de voirie sous l'avenue Chanteclerc entre le boulevard des Sources et l'avenue Deslauriers, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 838 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10348;
- 2- d'autoriser un montant de 954 399,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 544 162,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser une dépense de 474 168,03 \$, taxes incluses (contrat entente : 439 044,47 \$ + contingences : 21 952,22 \$ + incidences : 13 171,34 \$), pour les travaux de la Cité de Dorval intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par la Cité de Dorval en vertu de l'entente;
- 5- d'autoriser une dépense de 644 277,03 \$, taxes incluses (contrat entente : 628 562,96 \$ + contingences : 11 606,32 \$ + incidences : 15 714,08 \$), pour les travaux de la Ville de Pointe-Claire intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par la Ville de Pointe-Claire en vertu de l'entente;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de K.F. Construction;

7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1226274001  
80.01 (20.17)

---

#### **CM22 0424**

**Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde - Dépense totale de 11 075 696,19 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10385 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Excavations Lafontaine inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de deux conduites d'eau de 450 mm dans l'axe du pont de la Concorde, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 153 467,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10385;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 373 020,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 549 208,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Excavations Lafontaine inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227631001  
80.01 (20.18)

---

**CM22 0425**

**Autoriser une dépense additionnelle de 758 835 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre Dame, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0281), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 407 471,18 \$ à 6 166 306,18 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 758 835 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, dans le cadre du contrat accordé à Construction Déric inc. (CG21 0281), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 407 471,18 \$ à 6 166 306,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229459004  
80.01 (20.19)

---

**CM22 0426**

**Autoriser une dépense additionnelle de 73 741 \$, taxes incluses, pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume, dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG19 0515), majorant ainsi le montant total du contrat de 365 270,05 \$ à 439 011,05 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 73 741 \$, taxes incluses, pour la surveillance/inspection des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs d'égout desservant le site d'interception Rhéaume dans le cadre du contrat accordé à Les Services EXP inc. (CG19 0515), majorant ainsi le montant total du contrat de 365 270,05 \$ à 439 011,05 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229459008  
80.01 (20.20)

---

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM22 0427**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels, pour une durée de 60 mois, avec SNC-Lavalin inc. pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR de 2022 à 2024 sur le territoire de la Ville de Montréal (Montant estimé de l'entente : 9 887 321,12 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 21-19094 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre par laquelle la firme ci-après désignée ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour les programmes PCPR, PRCPR et PMIR sur le territoire de la Ville de Montréal, pour la somme maximale inscrite à son égard, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19094;

<b><u>Contrat</u></b>	<b><u>Firme</u></b>	<b><u>Montant du contrat (taxes incluses)</u></b>
#1	SNC-Lavalin inc.	9 887 321,12 \$

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de SNC-Lavalin inc.;

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0428**

**Autoriser une dépense additionnelle de 473 923,81 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat d'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C du site de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à TechnoRem inc. (CE20 0307), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 473 617,60 \$ à 1 947 541,43 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 412 107,67 \$, taxes incluses, pour augmenter le contrat d'accompagnement des travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C du site de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, dans le cadre du contrat accordé à TechnoRem inc. (CE20 0307), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 473 617,60 \$ à 1 947 541,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 61 816,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1225895001  
80.01 (20.22)

**CM22 0429**

**Conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour une somme maximale de 864 751,11 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec GLT+ inc, (lot 1, pour une somme maximale de 453 438,40 \$, taxes incluses,) et avec Consultants Legico-CHP inc., (lot 2, pour une somme maximale de 411 312,71 \$, taxes incluses), pour l'estimation de coûts de divers projets de construction et d'aménagement - Appel d'offres public 22-19151 (6 soum.) / Autoriser la directrice de la direction du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à prolonger chacun des contrats pour un maximum de 1 prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services d'estimation de coûts de divers projets de construction et d'aménagement, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19151;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1	453 438,40 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2	411 312,71 \$

- 2- d'autoriser la directrice de la direction du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à prolonger chacun des contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées.

Adopté à l'unanimité.

1229527001  
80.01 (20.23)

### CM22 0430

**Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1296662 pour une période de 12 mois pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG18 0503) sans dépense supplémentaire**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1296662, pour une période de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Cima+ s.e.n.c. (CG18 0503), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cima+ s.e.n.c.

Adopté à l'unanimité.

1225965001  
80.01 (20.24)

### CM22 0431

**Autoriser un amendement à la lettre d'engagement (CG17 0273) liée à l'entente de contribution entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal fixant les engagements des deux parties relativement à la réalisation de la nouvelle ligne d'alimentation électrique de 315 kV, majorant le montant de l'engagement de 7 263 787 \$ à 7 779 188,95 \$, taxes incluses / Autoriser un paiement final de 24 080,36 \$, taxes incluses, relatif à la réalisation des travaux de la ligne de relèvement, dans le cadre du projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

Attendu que dans le cadre du projet Désinfection, qui consiste à exploiter une usine de traitement des eaux usées à l'aide de l'ozone, il a été demandé à Hydro-Québec d'alimenter en haute tension la nouvelle installation électrique située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal, Québec, H1C 1V3;

Attendu qu'une Entente de contribution pour l'alimentation en haute tension a été négociée avec Hydro-Québec aux termes de laquelle la Ville de Montréal s'engagerait notamment à payer toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le paiement de 24 080,36 \$, taxes incluses, à Hydro-Québec correspondant à l'écart entre le coût estimé, facturé et payé des travaux pour l'option (ligne de relève) soit 1 394 745,63 \$ et le coût réel des travaux soit 1 418 825,99 \$;
- 2- d'autoriser le paiement de toute facture d'Hydro-Québec émise en vertu des articles 13.2 à 13.5 de cette entente, dans les 30 jours de la date de facturation advenant un abandon du projet par la Ville de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

À cet égard, nous confirmons la majoration au coût réel des travaux la somme réservée à cette fin de 7 263 787 \$ à 7 779 188,95 \$, taxes incluses. Cette somme sera versée sur simple demande écrite de la part d'Hydro-Québec, attestant de la réalisation de l'une ou l'autre des situations mentionnées à l'article 13.1 de l'Entente de contribution.

Adopté à l'unanimité.

1229459009  
80.01 (20.25)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM22 0432

**Approuver l'avenant 2020-15 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal mettant fin au programme au 30 juin 2022 et modifiant son cadre d'intervention / Approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'avenant 2020-15 au contrat de prêt de 165 000 000 \$ conclu dans le cadre du programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) intervenu entre le ministre de l'Économie et de l'Innovation et la Ville de Montréal;

- 2- d'approuver les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL.

Adopté à l'unanimité.

1229502001  
80.01 (20.26)

---

### CM22 0433

**Autoriser la ratification de l'entente tripartite avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 30 000 000 \$ destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant à la contribution financière attendue de 30 000 000 \$ / Déléguer à la directrice ou au directeur du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la ratification de l'entente tripartite conclue entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal, en application de l'entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal, permettant le transfert de 30 000 000 \$ destinés à des projets d'habitation dans le cadre des programme AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalant au transfert attendu de 30 000 000 \$ en contribution destiné aux projets AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 3- de déléguer à la directrice ou au directeur du Service de l'habitation le pouvoir spécifique de distribuer la contribution reçue pour verser des subventions aux projets des programmes AccèsLogis Québec et AccèsLogis Montréal;
- 4- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1220196002  
80.01 (20.27)

---

**CM22 0434**

**Approuver la deuxième convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Le 1434 Ste-Catherine inc., pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours, soit du 15 mars 2022 au 31 mars 2027, un espace à bureaux de 13 815 pieds carrés (1 283,46 mètres carrés) situé au 1432, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 4 040 255,64 \$, taxes incluses**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la deuxième convention de modification du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Le 1434 Ste-Catherine inc., pour une période additionnelle de cinq ans et 17 jours, à compter du 15 mars 2022, un espace locatif d'une superficie de 13 815 pieds carrés situé au 1432, rue Sainte-Catherine Ouest à Montréal à des fins de PDQ 20 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 4 040 255,64 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de modification du bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1224565003  
80.01 (20.28)

**CM22 0435**

**Approuver l'addenda 1 à la Convention de contribution financière intervenue entre la Ville de Montréal et Coopérative de solidarité Carbone (CG21 0080), sans aucun changement au montant de la contribution financière, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et la Coopérative de solidarité Carbone (CG21 0080), sans aucun changement au montant de la contribution financière, afin de reporter la date de fin du projet et compléter la finalisation des activités prévues;

- 2- de changer la répartition budgétaire autorisée par la résolution CG21 0080, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1218454002  
80.01 (20.29)

---

#### **CM22 0436**

**Approuver l'avenant 2 à la convention initiale intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver un projet d'avenant 2 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal et 7 à nous (CG19 0406), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster les modalités du projet au contexte engendré par la pandémie.

Adopté à l'unanimité.

1227896001  
80.01 (20.30)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35).

---

Un débat s'engage.

---

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 avril 2022  
13 h**

---

**Séance tenue le lundi 25 avril 2022 – 19 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoît Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Josefina Blanco, Mme Vicki Grondin, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, Mme Marie Plourde et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Michel Bissonnet.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

---

**1 - Période de questions du public**

À 19 h 01, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Edgar Robert Michael	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus) (M. Aref Salem)	Y a-t-il des événements en planification pour souligner l'éclipse totale du soleil prévue le 8 avril 2024 et si oui, lesquels? / Réitère sa question à l'endroit de M. Aref Salem

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Malaka Ackaoui	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	De nouveaux aménagements dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour la sécurité des piétons sont prévus d'ici 2029, aimerait savoir si ce délai peut être réduit? / Réitère sa question en rappelant les engagements pris au moment de la construction du CUSM
Steven Laperrière	Mme Sophie Mauzerolle	Quelles sont les demandes que l'Administration a formulé au gouvernement du Québec en matière de mesures pour aider le taxi adapté? / Quelles seront les actions de l'Administration dans un cas où il y aurait un bris de service du taxi adapté?

À 19 h 18, la présidente du conseil fait la lecture de 37 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Bertrand Hug-Larose	M. Pierre Lessard-Blais (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Bonjour,</p> <p>nous sommes résidents de la rue Sicard Depuis l'ouverture du refuge YMCA Hochelaga dans le secteur la situation s'aggrave.</p> <p>Mon voisin à dû installer une clôture et une caméra dans sa cour parce qu'une personne s'est introduite de nuit pendant qu'ils étaient en famille dans la cour. De mon côté j'ai tenté de signaler au poste 23 une personne qui consommait et urinait dans la ruelle quand je passais avec mon fils de 2 ans. On m'a transféré au central sans porter attention à mon appel. Aucune action i suivi n'est fait par les autorités.</p> <p>Nous aimerions savoir quels sont les plans à moyen terme concernant ce refuge? Nous sommes entièrement en accord avec le concept de mixité et de cohabitation, toutefois nous sommes d'avis que catapulte 250 personnes aux prises avec différents problèmes dans un lieu non adapté sans faire aucun suivi ni règles risque plutôt de créer des problèmes avec les résidents à moyen terme. Comme c est le cas pour nous. Merci</p>
Philippe Gravel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais) (M. Laurent Desbois)	<p>Le Journal de Montréal nous apprenait que la Ville de Montréal avait été condamnée par le Tribunal des droits de la personne à indemniser un citoyen victime de discrimination perpétrée par 4 élus de Projet Montréal. Le Journal nous indique que la Ville n'avait pas voulu commenter, ce qui est tout à fait normal car ce n'est pas à la Ville de le faire. Cependant, bien que cela fasse près d'un mois que ce jugement a été rendu, je ne crois pas avoir entendu les réactions de Projet Montréal et de Mme Plante quant aux sanctions qui seront imposées à ces élus, Mmes Patreau et Pollak siégeant encore pour votre parti, pour ce manque flagrant à l'éthique des élus. Pouvez-vous commenter?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Estelle Grandbois-Bernard	M. Pierre Lessard-Blais	Selon le Règlement sur les certificats d'occupation et d'autorisation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, un permis d'occupation est considéré périmé lorsque "l'occupation de l'établissement aux fins de l'usage qu'il atteste n'est pas commencée dans les 6 mois suivant la date de délivrance du certificat" (art. 7). Le permis d'occupation de l'entreprise Ray-Mont Logistiques dans votre arrondissement a été émis le 13 avril 2021. De plus, l'entreprise a affirmé dans les médias devoir entreprendre les travaux de construction de sa plateforme avant le 3 avril 2022 pour se conformer au règlement, sous peine de perdre son permis de construction. Depuis, un avis de non-conformité a été émis par le MELCC à l'entreprise, qui a dû cesser ses activités de camionnage et d'entreposage de conteneurs, qui correspondent à la "phase 1" de la construction de la plateforme. Une prolongation a-t-elle été accordée à l'entreprise pour ses permis d'occupation et de construction ?
Annie Dussault	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Suite à l'annonce de Benoit Charette ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de ne pas assujettir la phase 1 des activités de Ray-Mont Logistiques à un BAPE, êtes-vous intervenu auprès du ministre pour vous assurer que les prochaines phases seront assujetties à des études d'impact environnemental rigoureuse et complète ?
Frédéric Bussière	Mme Valérie Plante (M. Stéphane Côté) (M. Robert Beaudry)	J'habite la rue Joly à L'île-Bizard. Ma famille et moi avons été victime des inondations en 2017 et 2019. Alors que de nouvelles inondations nous menacent, nous sommes pour le moins déçus devant l'inaction des pouvoirs publics depuis 5 ans pour la mise en place de mesures de protection permanentes. En 2021, FNX-INNOV déposait un rapport qui recommandait la construction d'une digue de terre; solution jugée efficace et économique. Sa réalisation pourrait être entièrement financée par le PRAFI, le programme de résilience et d'adaptation face aux inondations. Le prochain appel de projet aura lieu dans les mois à venir, mais la mairie d'arrondissement confirme qu'aucune demande ne serait soumise faute de financement pour réaliser les études préalables. Et ce, même si le projet de la rue Joly est considéré prioritaire. Vous imaginez notre désarroi face à cette situation. Est-ce que la Ville compte corriger le tir et faire en sorte que le projet de la rue Joly soit soumis au PRAFI ?

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole respectivement à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi et à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa qui présentent à tour de rôle leur interprétation de l'article 55 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) concernant l'identification par la présidente du membre du conseil qui devra répondre à la question du public. Mme Musau Muele prend acte de leurs avis, précise que l'intérêt du public guide ses décisions et remercie les leaders de leurs interventions.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Pierre-Luc Girard	M. Alain Vaillancourt	<p>La niveau très élevé de délinquance des conducteurs de véhicules est une source d'insécurité importante pour les usagers vulnérables.</p> <p>J'ai documenté plusieurs événements où des représentants des forces de l'ordre ou des agents de l'agence de la mobilité durable ont refusés d'intervenir face à des infractions claires et dangereuses en invoquant le pouvoir discrétionnaire, le droit de travailler ou la difficulté de circuler ou de trouver du stationnement légalement.</p> <p>Lorsque je vous ai contacté à ce sujet, vous m'avez mentionné qu'il vous était impossible d'agir face aux manquements du SPVM.</p> <p>Le laisser aller devant ces refus d'agir pour faire respecter la loi constitue une véritable faillite de nos institutions.</p> <p>Je refuse de croire que nos représentants élus sont impuissants devant cette situation qui contribue à causer la mort d'usagers vulnérables. Que pouvez-vous faire pour mieux encadrer le travail de policiers et agents de stationnement?</p>
Marianna Gagnon	M. Luc Rabouin	Quel type de développement économique est prévu à la suite de la prolongation du boulevard Assomption-Sud ?
Martin Laplante	Maire d'arrondissement (M. Benoit Dorais)	Est-ce qu'il y a un salarié de la ville de Montréal qui enquête sur les annonces concernant des locations à court terme de type airbnb? Ce type de location est défendu par un règlement de l'arrondissement ; pourtant il incombe aux citoyens de dénoncer ces pratiques à revenu Québec. Pourquoi l'arrondissement n'a pas d'enquêteur dédié à ce dossier ?
Jasmin Pichette Guay	Mme Marie-Andrée Mauger (Mme Alia Hassan-Cournol)	Où en sont les démarches pour la prise de mesures de références de bruits, poussières et polluants atmosphériques dans Viauville telles que promises au Comité de milieu de l'Instance de concertation ASLP par Carlos Acosta en décembre 2021.
Marc Jarry	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	L'Ontario augmente sa taxe immobilière aux investisseurs étrangers de 15% à 20%. Pendant ce temps, Montréal n'a même pas encore érigé une telle taxe. Qu'attendons-nous pour suivre l'exemple de Vancouver et Toronto?
Steven Middleton	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Quel est le mandat du groupe de travail de la Ville de Montréal (Taskforce) pour le secteur Assomption-Sud, annoncé à la mi-mars 2022. Quels sont les objectifs ? Qui y participe ? Quel est l'échéancier pour les rencontres ? Quels sont les résultats attendus ? Est-ce que les rencontres ont débuté ?
François Désy	Maire d'arrondissement (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, Quelle est votre position claire nette et précise, ainsi que celle de votre cheffe, la maire de Montréal, au sujet du projet du REM aérien de l'Est tel que récemment été présenté (version révisée) par le CDPQ?
Marc-André Dupuis	M. Pierre Lessard-Blais Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Sachant que les îlot de chaleur son un gros problème à Montréal. Sachant que les arbres purifie l'air. Sachant que les arbres diminue la poussière. Sachant que les possibilités de

		<p><i>SUITE</i> - bandes vertes sont rares. Serait-ce possible de défendre les arbres et la bande verte sur l'axe de l'avenue Dubuisson entre l'autoroute A25 et la rue Georges V et de proposer un autre axe pour la construction du REM aérien où on ils veulent enlever plusieurs centaines d'arbres créant ainsi plusieurs problèmes pour les résidents de ce secteur ?</p>
Lynda Khelil	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>Ma question concerne la rec. #19 du rapport de l'OCPM de 2020 suite à la consultation sur le racisme et la discrimination systémiques. La rec. #19 vise à renforcer le rôle de la CSP comme instance de surveillance civile du SPVM en y ajoutant deux membres indépendants de la société civile qui ont une expertise en matière de profilage racial et social et de droits et libertés. Pour changer la composition de la CSP, il faut que la Ville de Montréal demande au gouvernement du Québec de modifier l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal.</p> <p>Lors de la séance publique de la CSP et du CDSM du 29 mars dernier, un représentant de la Ville a déclaré que la Ville n'avait à ce jour fait aucune démarche auprès du gouvernement du Québec. Comment se fait-il qu'aucune demande n'ait encore été envoyée au gouvernement? Est-ce que l'administration s'engage à faire toutes les démarches nécessaires pour réaliser la rec. #19 et quand est-ce que cela sera fait?</p>
Michel Chevalier	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	<p>Les graffitis sont à 90% des signes de violences des gangs de rue je remarque la ville ne fait rien pour les empêcher. Si vous voulez ralentir cette violence gratuite agissez tout de suite et dites nous vos intentions merci</p>
France Poulin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	<p>Qu'est ce qui explique qu'une élue reconnue coupable de discrimination par le Tribunal de Droits de la personne puisse légitimement continuer de siéger pour votre formation politique?</p>
Louis Nadeau	Mme Caroline Bourgeois	<p>Bonjour,</p> <p>Je demeure dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux Trembles. Depuis quelques années, je note une hausse importante de la présence de cerfs de Virginie au parc nature de la Pointe-aux-Prairies.</p> <p>En mars 2021, votre administration a reçu un rapport du Centre d'étude de la forêt dans lequel des experts recommandent que la Ville de Montréal procède à l'élimination d'environ 50 cerfs de Virginie dans le parc nature de la Pointe-aux-Prairie.</p> <p>Les experts mentionnaient dans leur rapport «l'urgence d'agir» de la Ville, rapportait la journaliste Jeanne Corriveau du Devoir nous rapportait en décembre dernier.</p> <p>(SUITE) Or, votre administration semble avoir tabletté ce rapport sans donner suite aux recommandations du groupe d'experts.</p> <p>Votre administration va-t-elle procéder à l'abattage de la cinquantaine de cerf de Virginie au parc nature de la Pointe-aux-Prairies, tel que le recommande les experts?</p> <p>Merci!</p>
Charles Montpetit	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	<p>Même s'il est rare qu'on exprime de la gratitude sur la présente tribune, j'aimerais commencer par remercier Projet Montréal pour avoir annoncé sa réforme de l'encadrement des circulaires, ainsi qu'Ensemble Montréal</p>

*SUITE* - pour avoir appuyé cette décision. Je souligne que l'initiative a suscité une couverture de presse positive dans plus de 80 médias canadiens, de Halifax à Vancouver, et je rappelle que le maire de Québec, Bruno Marchand, était récemment de passage en ville afin de prôner, je cite, «un modèle commun de développement digne du siècle et de ses défis environnementaux» (fin de citation). Compte tenu de tous ces terrains fertiles, et à la lueur de la victoire que Mirabel a remportée en Cour supérieure cette semaine au sujet de son propre règlement traitant des circulaires, Montréal a-t-elle l'intention d'exporter son concept dans d'autres municipalités, afin de consolider cette avancée?

Lise Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Marianne Giguère)	À Montréal, les boutons d'appel aux traverses piétonnes et aux intersections ne tiennent pas compte des personnes de petites tailles, des personnes en fauteuil roulant, des vieillards et des enfants. Les boutons sont mal positionnés donc inaccessibles à ceux qui en ont le plus besoin. J'aurais au moins deux suggestions innovatrices pour améliorer la situation.
Patricia Dawkes	Service public (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est ce que le parc sur le bord de l'eau entre les condos Les Sommets et Le Vistal est maintenant considéré un parc à chien - si oui il faudrait l'entourer avec une clôture puisque les chiens sont laissés sans laisse à tous les jours ce qui peu être très dangereux. Merci
Antoine LeBrun	Mme Marianne Giguère	Depuis l'arrivée du REV Saint-Denis, il n'y a plus de phase piétonne automatique dans le feu de circulation nord-sud de l'intersection Berri/Henri-Bourassa. Les piétons doivent demander de traverser en appuyant sur un bouton. Cet aménagement envoie le message que le déplacement automobile prime sur le déplacement piéton : on ne demande pas aux automobilistes d'appuyer sur un bouton pour traverser. Je croise régulièrement des piétons qui ne voient pas le bouton et, croyant que la lumière les a « oublié », traversent sur la rouge. Ce n'est pas du tout sécuritaire. Directement en face du métro, il me semble qu'il faudrait pourtant faciliter la traverse piétonne. Pour cette intersection, pouvez-vous réintroduire une phase piétonne automatique au feu de circulation ? Plus globalement, y a-t-il une réflexion en cours à la ville de Montréal sur la fin de l'utilisation de boutons d'appels et l'inclusion systématique de cycles piétons aux feux de la ville ?

---

À 20 h 01,

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions du public de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

---

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Louise Goudreau	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Pourquoi vouloir construire ces structures imposantes dans un quartier résidentiel et déjà fragilisé par la nature du sol, sans compter la perte de qualité de vie.
John Cairns	Mme Valérie Plante (Mme Alia Hassan-Cournol)	Le 9 avril, plus de 500 résidents d'Hochelaga Maisonneuve ont fait une chaîne humaine le long du nouvel îlot de chaleur récemment construit par Raymont Logistics pour s'opposer à son implantation. Lors d'un discours d'ouverture, la porte-parole Anaïs Houde a demandé à savoir pourquoi nous devions encore marcher par un samedi pluvieux ? Pétitions, semaines d'action, marches, protestations, visites de la mairesse, carnivals, lettres, interviews, sculptures, tous ces appels viennent du cœur d'un quartier déjà éprouvé, mais toujours un foyer d'idées et de culture dont Montréal est à juste titre si fière. Pourquoi ne pas nous donner une petite victoire pour une fois ? Pourquoi ne pas racheter le terrain à Raymont logistics, ou à quiconque revendique des droits légaux sur cette terre si chère aux habitants du quartier ?
Elisabeth Greene	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	En référant au fait qu'en 2018 le Port de Mtl, avec le FTQ, a financé des entreprises de type industriel au montant de 100M\$ afin que celles-ci viennent s'établir près des ses installations dans l'est. En tenant compte que ce secteur est déjà saturé en activités et nuisances industrielles portuaires, que les citoyens d'MHM aspirent à beaucoup mieux que ce type de développement pour leur arrondissement, et qu'ils vous l'ont laissé savoir à plusieurs reprises: qu'est-ce que la Ville centre entend faire pour limiter la croissance du port de Montréal au détriment des résidents d'un secteur déjà très fragilisé tant socialement qu'environnementalement?
Kyle Routhier	Mme Marie-Andrée Mauger	Can we adjust the hours of the bike path to allow overnight parking there is limited parking in the area. Thank you.
The Rev. Tracey Smith	Maire Mme Maja Vodanovic	I have family in care in LaSalle. Recently showing visitors downtown montreal, the streets were so littered with trash it was distracting and disappointing. Why is clean up not happening?
Gabriella Marquez-Fry	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	La Ville de Montréal compte-t-elle donner suite à son engagement relatifs aux recommandations du rapport de l'OCPM, notamment la recommandation 19, en faisant des représentations auprès du Gouvernement du Québec pour modifier l'article 72 de la Charte (SUITE) de la Ville de Montréal et inclure deux membres indépendants représentant la société civile ? Si oui, quand cela sera-t-il fait et cette demande sera-t-elle rendue publique afin de garantir la reddition de comptes et la transparence ?
Lucie Huart	Toutes les personnes élues (M. Pierre Lessard-Blais)	La science nous enseigne que, pour lutter contre le réchauffement climatique, l'une des mesures à mettre de l'avant est d'augmenter la canopée. Les arbres, il est reconnu, contribuent à offrir de l'ombre, donc, à rafraîchir les lieux où ils sont plantés. Ils contribuent aussi à assainir l'air et à réduire le

		<p><i>SUITE</i> - bruit. Tout ça sans compter le fait qu'ils sont bons pour la santé mentale. Pourriez-vous SVP vous engager à augmenter le nombre d'arbres dans l'enfilade de parcs qui longent la rue Notre-Dame, et ce, de part et d'autre du Parc Morgan? Ce serait une nette amélioration pour les gens vivant à proximité de cette artère et du Port de Montréal. Espérant que vous saurez répondre favorablement à cette question/requête, je vous remercie à l'avance.</p>
Joseph Pugliese	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Thank you for taking this brief moment of your time to review our question regarding public question period at Montreal City Council meetings.</p> <p>Seeing that many of the Covid-19 health restrictions are now lifted in Quebec, when will the general public be permitted once again to physically attend our Montreal City Council meetings at Montreal City Hall?</p> <p>With the current restrictions in place regarding Montreal City Council meetings, may you please explain what science, politics, reasoning, etc, is being used (at this present time) in order to justify restricting the public from physically accessing our Montreal City Council meeting this month?</p> <p>Thank you in advance for your reply. We certainly look forward to seeing all of our elected officials at Montreal City Council.</p> <p>Respectfully. DÉMOCRATIQUE.CA INC.</p>
Simon Balikcioglu	Transport Montréal (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Pourquoi la ville a décidé d'augmenter à 3 le nombre de passagers pour les voies réservées (sherbrooke et lacordaire)? C'est une grave erreur, les voies étaient déjà libre avec 2 passagers. Maintenant, imaginer encore moins d'utilisateur. Pouvons nous revenir à 2 passagers s.v.p., ceci fait aucun sens. Merci</p>
Ted Rutland	M. Alain Vaillancourt	<p>Lors de la dernière réunion, vous avez été interrogé sur les nouvelles caméras de surveillance installées par le SPVM. Vous avez dit que les communautés apprécient ces nouvelles caméras. Les médias, dans leurs reportages sur les caméras, ont cité plusieurs organismes communautaires qui s'opposent aux caméras et aucun qui y est favorable. Pouvez-vous confirmer que vous avez parlé aux organismes communautaires au sujet des caméras ? Pouvez-vous citer au moins une organisation qui y est favorable ?</p> <p>Merci pour le travail que vous faites. Ted Rutland</p>
Antoine Trudelle	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	<p>Pouvez vous prendre l'engagement de mettre de la pression pour procéder aux travaux sur la rue notre-dame est, entre dickson et de la futaille. Cela fait 5 ans qu'on se plaint que les camions font vibrer les résidences du secteur en roulant sur l'asphalte lamentable et on obtient pas de réponses formelle quant à un échéancier de travaux. (On me dit que ce n'est pas certain que les travaux seront faits cet été). Et pour ajouter l'injure à l'insulte, les travaux de réfection du tunnel ont multiplié le trafic de camion qui transitent par ce secteur, la rue notre dame servant de dérivation au trafic de camion. La ville savait pourtant que l'augmentation de trafic allait exacerber les problèmes de bruit et de vibrations, pourtant rien n'a été fait en 2021 pour préparer la rue a</p>

		<p><i>SUITE</i> - ce surplus de trafic, ce qui témoigne d'un manque de respect total envers les résidents du secteur. Je vous invite à venir constater la situation personnellement, 80 décibels et séismes 24/7. Merci de nous aider.</p>
Céline Forget	Mme Maeva Vilain (M. Benoit Dorais)	<p>Bonjour. Le tribunal des droits de la personne vient de reconnaître coupable de discrimination la conseillère Mindy Pollak, membre de la commissions sur la diversité Montréalaise dont vous présidez. Afin de démontrer clairement qu'il y a tolérance zéro contre la discrimination à Montréal et surtout à l'intérieur de votre commission, allez vous mettre fin au mandat de Mindy Pollak à titre de membre de cette commission?</p>
Sandra Giardullo	Conseiller-ère	<p>Looking into ribbon fundraiser to bring awareness to Ukraine and show support for this sad situation. Would like to place blue and yellow ribbons on light posts. Giving them at a public event and asking for donations. Wondering if this is ok? Would like a call not necessarily something that needs to be discussed at a meeting. 5148170343</p>
Akhat Ma	M. Alex Norris (Mme Caroline Bourgeois)	<p>Montréal a construit des tables extérieures en béton pour le ping-pong. Nous avons réuni plus de 40 membres dans un chat WhatsApp pour nous coordonner pour les parcs Baldwin (rue Rachel), Pélican (rue Masson) et à Atwater. C'est une excellente activité communautaire, et les gens adorent ça. Cependant, il n'est pas toujours possible de jouer à l'extérieur en raison de la météo (beaucoup de vent, parfois de la pluie). J'ai contacté des centres communautaires comme le Centre Du Plateau et le Centre Père Marquette. Ils ont des tables et de la place, mais c'est cher à utiliser et difficile à réserver : 10 \$ par personne au Centre Père-Marquette (même prix que les installations commerciales), et c'est 5 \$ par personne au Centre Du Plateau, la fin de semaine seulement. Nous avons acheté notre propre table, mais nous avons besoin d'un endroit pour jouer, et ils offrent une place à 35 \$ / heure (très cher). Quelqu'un peut-il nous aider s'il vous plaît? Beaucoup de gens en ont besoin.</p>
Ciara Lanza	Mme Marianne Giguère (M. Éric Alan Caldwell)	<p>Is there a plan in place to better enforce safety &amp; cleanliness within public transit spaces? For further context: cigarette smoking &amp; littering in the metro add to an environment in which women &amp; otherwise marginalized individuals often struggle to feel safe. (My metro stop is Mont-Royal, a hub for this type of behaviour.) Anecdotally, incidents of drug (SUITE) use/abuse and verbal violence are on the rise, as often discussed on such social media platforms as Reddit. Police violence against homeless (particularly indigenous) people is a concern when mitigating this problem, but police often fail to intervene even in cases of overt infraction, in mild weather. Paying transit users like myself would value more transparency &amp; action on the part of the STM &amp; Montréal in creating a safer, cleaner transit space, in turn reducing carbon emissions + encouraging movement within the city. Specifically writing to Mme Giguère, but open to hearing from any/all officials with good ideas.</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Natalie Mainville	Toutes les personnes élues (Mme Sophie Mauzerolle)	Lors de travaux sur la voie publique deux situations me préoccupent. Régulièrement l'affichage de l'interdiction de stationnement est faite dans un délai de moins de 12 hres ce qui ne permet pas aux résidents d'aviser les contractuels de cette interdiction et occasionnent des coûts et des délais aux résidents. Également, l'affichage de l'interdiction de stationnement ne tient pas compte des interdictions déjà présentes pour le nettoyage de la rue. Ainsi, lors tout un côté de rue est fermé pour des travaux, il devient impossible pour les résidents de se stationner. Serait-il possible de planifier les interdictions de stationnement en les coordonnant avec les interdictions déjà existante et d'afficher les interdictions de stationnement au moins 24 hres ouvrables avant. Merci!

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 31. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville ou par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, le conseil reprend l'étude des points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35).

#### **CM22 0437**

**Accorder un soutien financier de 82 282 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 82 282 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour l'année 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0438****Accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$ à CENTECH pour le prédémarrage d'un hub de calibre mondial / Approuver le projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier d'un montant maximum et non récurrent de 100 000 \$ au CENTECH pour le prédémarrage d'un hub de calibre mondial;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227952001  
80.01 (20.32)

---

**CM22 0439****Accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets relatifs au volet Insertion sociale des jeunes issus de la diversité dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 135 000 \$, pour l'année 2022, à deux organismes, soit 75 000 \$ à Centre d'encadrement pour jeunes femmes immigrants (CEJFI) pour le projet « DIGIGIRLZ : les jeunes femmes du numérique codent » et 60 000 \$ à Cybercap pour le projet « TransiTion - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le numérique », projets relatifs au volet « Insertion sociale des jeunes issus de la diversité », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutien financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1228798002  
80.01 (20.33)

---

## CM22 0440

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 949 723 \$ aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la réalisation de projets d'offre de service en matière d'hébergement d'urgence des personnes en situation d'itinérance, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 949 723 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Nom du projet	Soutien recommandé
Projets autochtones du Québec	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	62 930 \$
Maison du Père	Accueil, hébergement d'urgence, accompagnement, référence et suivi	195 000 \$
Association d'entraide Le Chaînon	Accueil de nuit	70 615 \$
Mission Bon Accueil	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	195 000 \$
Mission Old Brewery	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	195 000 \$
Mission Old Brewery	Halte Chaleur	77 830 \$
La rue des Femmes de Montréal	Accueil, hébergement, accompagnement, référence et suivi	153 348 \$

- 2- d'approuver les sept projets de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229461004  
80.01 (20.34)

---

#### CM22 0441

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 208 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
Clinique Droits devants	Inclusion et déjudiciarisation des personnes en situation d'itinérance	78 000 \$
Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc.	Contribution à la réalisation du Plan d'action montréalais en itinérance	65 000 \$
Mouvement pour mettre fin à l'itinérance à Montréal	Un mouvement mobilisé	65 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229461003  
80.01 (20.35)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CM22 0442

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 656 145 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 656 145 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 2 « Sécuriser et stabiliser dans des espaces d'accueil », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

Organisme	Projet	Soutien recommandé
La Maison Benoît Labre	Accueil référence et accompagnement	65 000 \$
La Porte Ouverte Montréal	Soutien au centre La Porte Ouverte	91 000 \$
La Fondation du refuge pour femmes Chez Doris inc.	Accueil, référence, accompagnement et suivi	88 390 \$
Carrefour d'alimentation et de partage (CAP) St-Barnabé inc.	Accompagnement des personnes en situation d'itinérance vers une réinsertion sociale	76 563 \$
Le PAS de la rue	Centre de jour : briser l'isolement des 55 ans et plus de la rue	54 600 \$
Projets autochtones du Québec	Concertation, liaison et accessibilité à un continuum de services	54 600 \$
Mission Old Brewery	Santé urbaine	65 000 \$
Pavillon Patricia Mackenzie	Stay-in, Accueil de jour	59 800 \$
Accueil Bonneau inc.	Services d'accueil, évaluation, orientation, référence et accompagnement (AEORA)	101 192 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0443**

**Accorder un soutien financier totalisant la somme de 614 596 \$ à différents organismes, pour l'année 2022, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver les projets de conventions à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 614 596 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2022 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, pour la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 1 « Accompagner et cohabiter dans l'espace public », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien recommandé</b>
<b>L'Unité d'intervention mobile l'Anonyme inc.</b>	<b>Intervention mobile de proximité la nuit</b>	<b>52 000 \$</b>
<b>Rue Action Prévention Jeunesse</b>	<b>L'Accès-soir</b>	<b>52 000 \$</b>
<b>Mission Old Brewery Plein Milieu</b>	<b>Navette Mission Old Brewery Médiation sociale – Plateau Mont-Royal</b>	<b>82 706 \$ 100 474 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>Premier arrêt – Prévention de l'itinérance et du recrutement à des fins criminelles</b>	<b>94 531 \$</b>
<b>Société de Développement Social</b>	<b>Pôle de services en itinérance</b>	<b>68 640 \$</b>
<b>Les YMCA du Québec</b>	<b>Proximité</b>	<b>78 745 \$</b>
<b>Missions Exeko</b>	<b>Projets de travailleuses de soutien autochtone</b>	<b>85 500 \$</b>

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0444**

**Accorder un soutien financier de 134 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) d'une valeur estimée à 150 000 \$ à l'Île du Savoir pour la réalisation de la 15<sup>e</sup> édition du Festival Eurêka! en juin 2022 / Approuver un projet de convention à cette fin**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 134 000 \$ et une contribution en biens et services (soutien technique) estimé à 150 000 \$ à L'Île du Savoir pour la réalisation de la 15<sup>e</sup> édition du Festival Eurêka! qui se tiendra du 10 au 12 juin 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et de la contribution en biens et services (soutien technique);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229433001  
80.01 (20.38)

---

**CM22 0445**

**Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour des services professionnels en ingénierie, aménagement du domaine public et environnement pour la conception, préparation des plans et devis et assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest pour une somme maximale de 8 366 040,90 \$, taxes incluses, incluant une option pour une partie de la conception qui pourrait être exercée ultérieurement / Autoriser une dépense totale de 7 457 522,82 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-18359 (2 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en ingénierie, en aménagement du domaine public et en environnement pour la conception, préparation des plans et devis et l'assistance technique lors de la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement de la rue Notre-Dame Ouest, soit pour une somme maximale de 6 334 835,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18359;
- 2- d'autoriser une dépense de 950 225,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- procéder à l'évaluation de rendement de Les Services EXP inc.;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1217231040  
80.01 (20.39)

---

**CM22 0446**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2022 et en 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 150 000 \$ au Conseil québécois du commerce de détail afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2022 et en 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228383002  
80.01 (20.40)

---

À 20 h 43, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 03, le conseil reprend ses travaux.

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.45) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0447****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres de services professionnels pour une durée de 36 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, avec les sept firmes suivantes : Groupe ABS inc. (contrat 1 : 4 446 514,41 \$), FNX-Innov inc. (contrat 2 : 4 357 408,78 \$), Solmatech inc. (contrat 3 : 4 428 405,84 \$), Les Services EXP inc. (contrat 4: 4 394 229,53 \$), GHD Consultants Itée (contrat 5 : 3 073 051 80 \$), Englobe Corp. (contrat 6 : 3 185 784,79 \$) et SNC-Lavalin inc. (contrat 7 : 3 183 772,73 \$), tous, taxes incluses, pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux sur les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements / Appel d'offres public 21-19002 (7 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
  - 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, pour une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser le contrôle qualitatif des matériaux pour les différents projets de construction, de réhabilitation ou de réfection des infrastructures réalisés par les services corporatifs et les arrondissements, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19002 jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 28 avril 2025, selon la première des deux éventualités, avec une option de prolongation de 12 mois;
- | <b>Contrat</b> | <b>Firmes</b>               | <b>Montant</b><br>(taxes incluses) |
|----------------|-----------------------------|------------------------------------|
| Contrat 1      | Groupe ABS inc.             | 4 446 514,41 \$                    |
| Contrat 2      | FNX-Innov. inc.             | 4 357 408,78 \$                    |
| Contrat 3      | Solmatech inc.              | 4 428 405,84 \$                    |
| Contrat 4      | Les Services EXP inc.       | 4 394 229,53 \$                    |
| Contrat 5      | GHD Consultants Itée        | 3 073 051,80 \$                    |
| Contrat 6      | Englobe Corp.               | 3 185 784,79 \$                    |
| Contrat 7      | SNC-Lavalin GEM Québec inc. | 3 183 772,73 \$                    |
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Groupe ABS inc., FNX-Innov inc, Solmatech inc., Les Services EXP inc, GHD Consultants Itée, Englobe Corp. et SNC-Lavalin inc.;
  - 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger les contrats pour un maximum d'une prolongation de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées;
  - 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0448**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station service Somerled inc. un immeuble d'une superficie de 660 mètres carrés, situé au 6360, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour le prix de 1 750 000 \$, plus les taxes applicables**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'approuver un projet de promesse bilatérale de vente et d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Station service Somerled inc. un immeuble situé au 6360, rue Saint-Jacques, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 3 322 973 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie approximative de 660 mètres carrés, pour un prix de 1 750 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à la promesse bilatérale de vente et d'achat;
- 3- d'autoriser la signature de l'acte de vente résultant de la présente promesse, pourvu que cet acte de vente, soit, de l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, substantiellement conforme à la promesse;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229220002  
80.01 (20.42)

**CM22 0449**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure des ententes-cadres avec Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc. (lot 1) et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c. (lot 2) pour des services professionnels en architecture de paysage et en génie, pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une durée maximale de quatre ans - Montant estimé des ententes : 7 831 430,16 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-19074 (8 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans ou jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture de paysage et en génie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19074;

<b>Firmes</b>	<b>Articles</b>	<b>Montants (taxes incluses)</b>
Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc.	Lot 1	3 739 101,98 \$
Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c.	Lot 2	3 380 379,98 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 711 948,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, soit 373 910,20 \$ pour le lot 1 et 338 038 \$ pour le lot 2;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Vlan Paysages inc. + IGF Axiom inc. et Lemay CO inc. + Cima+ s.e.n.c.;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1229283001  
80.01 (20.43)

---

## **CM22 0450**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal - Dépense totale de 4 229 441,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10381 (4 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction de chambres de vannes et de mesure du volet 2 dans le secteur Ville-Marie et sur le territoire de l'agglomération de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 383 553,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10381;
- 3- d'autoriser une dépense de 507 532,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 338 355,33 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1216263006  
80.01 (20.44)

---

## CM22 0451

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Conclure trois ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement, valides jusqu'au 19 décembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal avec les trois firmes suivantes : FNX-INNOV inc., CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP. inc. - Montant estimé des ententes : 13 825 421,21 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 22-19095 (5 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
  - 2- de conclure des ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en aménagement avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des contrats, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction de critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la conception et la surveillance des travaux pour divers grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19095 jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou jusqu'au 19 décembre 2026, selon la première des deux éventualités, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune;
- | Contrat   | Firmes                                   | Montant<br>(taxes incluses) |
|-----------|--|-----------------------------|
| Contrat 1 | FNX-INNOV. inc.                          | 6 960 500,27 \$             |
| Contrat 2 | CIMA+ S.E.N.C. / BC2 Groupe Conseil inc. | 3 874 944,94 \$             |
| Contrat 3 | Les Services EXP inc.                    | 2 921 192,82 \$             |
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc, CIMA+ S.E.N.C./BC2 Groupe Conseil inc. et Les Services EXP inc.;
  - 4- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à procéder, à deux reprises, à la prolongation des contrats pour une période de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si les enveloppes budgétaires des contrats n'ont pas été épuisées;
  - 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227231025  
80.01 (20.45)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.48) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## **CM22 0452**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Englobe Corp. pour les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 17 252 330,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15635 (3 soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder un contrat à Englobe Corp., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans l'arrondissement de LaSalle, soit pour une somme maximale de 13 913 169,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15635;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 782 634 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 556 526,80 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Englobe Corp.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1215895001  
80.01 (20.46)

---

**CM22 0453**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongations de 12 mois chacune, avec FNX INNOV inc. pour effectuer des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée dans le cadre de la réalisation de projets d'infrastructures routières - Montant estimé de l'entente : 2 183 523,25 \$, taxes incluses (lot 1) - Appel d'offres public 22-19136 (1 seul soum.)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois, par laquelle FNX INNOV inc., seule firme soumissionnaire (lot 1), cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des caractérisations environnementales, des études géotechniques et des conceptions de chaussée pour les services centraux et les arrondissements, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 183 523,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19136;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction des infrastructures à prolonger le contrat pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, selon les termes et conditions des documents d'appel d'offres;
- 4- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1227231009  
80.01 (20.47)

---

**CM22 0454**

**Décréter l'acquisition aux fins de piste cyclable, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de lisières de terrains, situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de piste cyclable, des parties des lots 1 902 007, 2 698 302, 4 977 431 et 4 977 432, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 339 940 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, pour ces acquisitions;
- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227723001  
80.01 (20.48)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

## CM22 0455

### **Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt de la demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophe (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'ouvrages de rétention pour le contrôle des débordements et des surcharges des réseaux unitaires lors de pluies abondantes (Ouvrage Turcot);
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
  - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
  - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

- assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

1229488001  
80.01 (30.01)

---

#### **CM22 0456**

**Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'un ouvrage de rétention visant la diminution des surverses lors des pluies abondantes (Ouvrage Saint-Thomas)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière au Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) du gouvernement du Canada pour le projet de construction d'un ouvrage de rétention visant la diminution des surverses lors des pluies abondantes (Ouvrage Saint-Thomas);
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
  - a pris connaissance des modalités fédérales du programme FAAC et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle dans l'éventualité où elle obtient une aide financière pour son projet;
  - s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;
  - assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.

1229488003  
80.01 (30.02)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0457**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 457 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation et de remplacement des infrastructures souterraines du réseau primaire d'aqueduc prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ».

Adopté à l'unanimité.

1214223001  
80.01 (42.01)

---

**CM22 0458**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2022) (RCG 22-003)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération (exercice financier 2022) (RCG 22-003) ».

Adopté à l'unanimité.

1226744004  
80.01 (42.02)

---

**CM22 0459****Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029)****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Stéphane Côté

appuyé par M. Abdelhaq Sari

d'apporter les modifications suivantes :

- de modifier l'article 11 du Règlement modifiant le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029), afin de remplacer le paragraphe 2° de l'article 23.1 inséré dans le Règlement relatif à la fréquentation et à la conservation des parcs régionaux de la Ville de Montréal (RCG 09-029) par le suivant :

« 2° d'utiliser ou d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète ou de tout dispositif de piégeage ou de trappage; »;

- de modifier le paragraphe 3° de l'article 7 du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016), afin de remplacer le paragraphe 2° de l'article 12 du Règlement modifiant le règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal (RCG 10-016) par le suivant :

« 2° d'utiliser ou d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète ou de tout dispositif de piégeage ou de trappage; ».

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Côté pour son intervention et cède la parole à Mme Caroline Bourgeois.

Mme Bourgeois prend la parole et indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil remercie Mme Bourgeois pour son intervention et déclare l'amendement adopté. Puis, la présidente du conseil déclare le point 80.01 (42.03), tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

**RÉSOLU**

en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0460**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du Parc Jean-Drapeau**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ afin de financer la revitalisation de la canopée dans le cadre du plan maître forestier du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ».

Adopté à l'unanimité.

1222837002  
80.01 (42.04)

---

**CM22 0461**

**Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 852 773 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un programme de logement social ».

Adopté à l'unanimité.

1224334001  
80.01 (42.05)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.08) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0462**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1229174003  
80.01 (42.06)

---

**CM22 0463**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 40 445 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ».

Adopté à l'unanimité.

1222837001  
80.01 (42.07)

---

**CM22 0464**

**Adoption - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 19 mai 2022**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 21-033) ».

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1222675025  
80.01 (42.08)

---

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (51.01) à 80.01 (51.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0465**

**Nomination de Mme Sandrine Jannas à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour un mandat de trois ans à compter du 28 avril 2022 / Reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et M. M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM pour une période de deux ans, ainsi que le mandat de M. Christian Champagne pour une période de trois ans**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de nommer Mme Sandrine Jannas à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour un mandat de trois ans, à compter du 28 avril 2022, en remplacement de M. Hubert Makwanda;
- 2- de reconduire le mandat des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'OMHM, pour la période indiquée en regard de chacun d'eux:

NOM	PÉRIODE
Mme Sylvie Crispo	Deux ans
M. M'Baye Diagne	Deux ans
M. Christian Champagne	Trois ans

- 3- de remercier M. Hubert Makwanda pour sa contribution à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM).

Adopté à l'unanimité.

1226705001  
80.01 (51.01)

---

#### CM22 0466

**Proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination par intérim de madame Sophie Roy à titre de directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal en attendant la fin du processus de comblement du poste**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de proposer au ministre de la Sécurité publique du Québec de soumettre au Conseil des ministres la nomination par intérim de Mme Sophie Roy à titre de directrice par intérim du Service de police de la Ville de Montréal en attendant la fin du processus de comblement du poste.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1226231001  
80.01 (51.02)

---

**CM22 0467**

**Approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant au poste de directeur général du Bureau du taxi de Montréal**

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 28 avril 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant au poste de directeur général du Bureau du taxi de Montréal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

1228514002  
80.01 (51.03)

---

À 21 h 57, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 26 avril 2022, à 9 h 30.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 avril 2022  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 26 avril 2022 – 9 h 30  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Josefina Blanco, Mme Vicki Grondin, Mme Vana Nazarian, Mme Dominique Ollivier, Mme Marie Plourde et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Michel Bissonnet.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil, à la suggestion du conseiller du district Saint-Henri-Est–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles–Griffintown, M. Craig Sauvé, dédie la minute de silence de la séance de ce mardi 26 avril à la mémoire de M. Donald Hobus qui a été un bénévole de la Fondation Sierra Club. Monsieur Hobus s'est notamment démarqué par son travail de sensibilisation auprès de diverses administrations montréalaises pour faire avancer des dossiers relatifs à la protection des milieux naturels et des espaces verts en zones urbaines. Mme Musau Muele demande un moment de recueillement.

Puis, la présidente du conseil informe les membres que le 26 avril est la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, sous le thème « La propriété intellectuelle et les jeunes : innover pour un avenir meilleur ». Elle enchaîne en soulignant les anniversaires du mois d'avril des conseillères et des conseillers : M. Craig Sauv , Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou et Mme Marie Plourde.

Pour terminer, la présidente du conseil mentionne que la conseillère Vicki Grondin a accueilli un nouveau membre dans sa famille qui se prénomme Malik et lui transmet, au nom des membres du conseil, ses plus sincères félicitations.

La présidente du conseil déclare la séance ouverte et souhaite une bonne séance à toutes et tous.

## 1 - Période de questions du public

À 9 h 32, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite la personne du public présente à poser sa question.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Edgar Robert Michael	Mme Valérie Plante M. Aref Salem (M. Alain Vaillancourt)	Quel est le point de vue de l'Administration et de l'opposition officielle concernant la nomination du prochain directeur-trice du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à savoir qu'il ou elle soit recruté-e au sein même du SPVM, qu'il ou elle habite Montréal depuis au moins 10 ans et qu'il ou elle ait un grand respect pour la diversité culturelle montréalaise?

À 9 h 40, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

*Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification*

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Susan Hamilton	Élu-e responsable (M. Luc Rabouin)	I am interested in selling my vegan Jamaican patties this summer. I have a bicycle with an attached cart and folding table. I have my MAPAQ Certificate and I am waiting for my sales permit. Can I set up in Park Lafontaine or in parks in Ville St.Laurent ?
Ramon Vicente	Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)	I don't live in the Cote se Neiges/ Notre Dame de Grace Borough but I have a business in the area. The roads in the Borough have got to be the worst in the city. There are lots of potholes. The main street, the arterial ones, do not get the same attention that they do in other boroughs. My question is to the Executive Committee member in charge of public works whoever that may be. Two years ago , the Ville de Montreal promised to repave Queen Mary Road east of Decarie Boulevard. The pavement is a disgrace. Every day the street carries a high volume of buses, trucks and cars to service one of the borough's important business sectors as well as carrying people to the Snowdon metro station. The street should have been repaved years ago. Why has the promise publicly made two years ago to repave Queen Mary not been fulfilled? When will Queen Mary between Decarie and Lemieux be repaved?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Justin Addison Thibault	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Durant les derniers mois, M Julien Hénault Ratelle et M Richard Campeau vous ont interpellé pour prendre la situation et la problématique des sols agileux en mains vous expliquant que vous pourriez mettre une nouvelle réglementation en place pour protéger vos citoyens qui sont présentement prit dans un vide juridique car la municipalité et l'arrondissement n'ont aucune réglementation sur les vibrations produit par les sites de constructions au alentour de nos propriétés. Votre inaction dans le dossier cause des préjudices financiers sérieux à vos citoyens qui doivent pieuter et faire réparer leurs fondations à leurs frais du aux problèmes de vibrations qui ne sont pas reconnu par l'arrondissement.</p> <p>Quel démarche avez-vous mit en place (*autre que de maintenir le programme rénoplex*) pour comprendre la situation et trouver des solutions pro active pour vos citoyens qui vivent présentement des problèmes sérieux de fondations du aux sols agileux?</p>
Brigitte Watson	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	<p>La corporation Cadillac-Fairview désire créer le "downtown of the West Island" sur leur propriété, mais il n'y a eu aucune consultation publique à date. Les impacts de ce projet sur l'ouest de l'île seront énormes et en plus dévastateur pour la forêt Fairview, le dernier espace naturel intacte dans le secteur. Je vous demande, Mme Plante, d'intervenir pour sauver la forêt, de l'inclure dans le corridor vert, et aussi d'intervenir pour que les citoyen,ne.s de Montréal ont leur mot à dire pour leurs futurs. Merci.</p>
Orlando Nicoletti	M. Alain Vaillancourt	<p>Dans leur étude intitulée 'Réinventer le financement de la police au Québec', l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a conclu que le financement de la police devrait être réduit pour rediriger ces ressources vers des programmes de services sociaux et communautaires. L'étude remarque notamment qu'il est «impossible d'établir un lien causal entre le niveau de dépenses dans les services de police et la sécurité de la population».</p> <p>Face à cette nouvelle étude scientifique, qui vient d'ailleurs faire écho aux demandes de plusieurs organismes communautaires et d'une partie considérable de la population Montréalaise, pouvez-vous vous engager à étudier sérieusement le définancement du SPVM? Et pouvez-vous vous engager à organiser une consultation publique sur le définancement du SPVM?</p>
Suzanne Beaupré	Élu-e responsable (Mme Magda Popeanu)	<p>Quand j'ai une plainte à faire, je me présente en personne à Accès Montréal de mon quartier. La plainte est enregistré mais pour la suite, on me contacte toujours par téléphone et je ne comprends pas vraiment. Une fois, je ne comprenais rien et la plainte n'a pas eu de suite. Peut-on me contacter par courriel , texto ou en personne chez moi ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sebastien Proulx	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Pourquoi l'arrondissement MHM est encore aux prises avec trop de projets industriels notamment liés aux activités portuaires et ce, malgré l'opposition vive et limpide des citoyens par rapport à ce type de développement dans leur quartier? Pourquoi continuer d'accroître ces activités grandement nuisibles pour la santé des citoyen.ne.s, dans un secteur déjà lourdement industrialisé, pollué, minéralisé?
Mathieu Dion	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	J'aimerais savoir pourquoi la Ville de Montreal émet un permis de construction pour des CONDO sur des terrains de résidence et que cela détruit la quartier et aussi la valeurs des immeubles autour?
Henry Lovgren	M. Sonny Moroz	Hello Councillor Moroz. I've been in Montreal for a few years now, but am new to your district. I support your motion to have Montreal recognize Jewish Heritage Month as many cities across Canada do. Additionally, I understand that City Council will later today commemorate the victims of the Holocaust adding its voice to the Government of Canada and Quebec in marking Yom HaShoah. My question concerns the International Holocaust Remembrance Alliance definition of antisemitism. The Kantor Center recently issued a report indicating that 850 jurisdictions across the world have adopted the IHRA definition as an important tool to combat antisemitism. That includes the Government of Canada, Ontario and Quebec and 29 state legislatures of the United States. It does not include Montreal. Given the shocking growth of antisemitic incidents in Montreal over the last year, will you agree to move a motion at the next City Council meeting to have Montreal endorse and implement the IHRA definition?
Veronica Crespo	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	As you may know, multinational Cadillac Fairview is planning to construct a project in Montreal's west island that it has dubbed 'the downtown of the west island'. This enormous development project, although in the city Pointe Claire, will undoubtedly affect the entirety of the west island- in terms of traffic, in terms of heat islands, increase in population and needs, etc Why is it that only the city of Pointe Claire and its residents have input and control over this project ?
Sasha Dyck	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Le 8 mars dernier vous avez reçu le rapport de l'OCPM sur le projet MIL Montréal. Vous avez lu avec attention, j'en suis certain, la section 3.6 qui constate les effets négatifs de ce nouveau campus de l'Université de Montréal sur mon quartier, celui de Parc-Extension, et appelle à un « Plan Marshall » pour protéger la population vulnérable. Et vous avez pris acte de la recommandation #11, qui « recommande que la Ville de Montréal évalue l'opportunité de mettre en œuvre prestement, de concert avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et les autres parties prenantes, des mesures pouvant remédier

*SUITE* - aux impacts négatifs, en plus d'explorer des moyens de maximiser les retombées positives, avant que la tendance actuelle ne soit irréversible. » Quelles sont donc les gestes que votre administration posera, autant à l'Hôtel de Ville qu'à l'arrondissement de VSP, pour mettre en oeuvre un Plan Marshall pour Parc-Extension ?

Michel Lafleur

Mme Caroline Bourgeois

La Ville procède présentement à l'élaboration du prochain plan d'aménagement du parc Jarry.

Question : La pataugeoire doit être mise à niveau et il existe 2 principaux scénarios: la mettre à niveau à l'endroit actuel, près du terrain de jeux pour enfants, ou la déplacer près de la piscine. Quel est l'estimé budgétaire pour la mise à niveau à l'endroit actuel et celui pour la mise à niveau combinée à son déplacement près de la piscine ? L'estimé de ce dernier scénario doit inclure les coûts estimés de la création de la nouvelle pataugeoire et la restauration du site actuel de la pataugeoire.

Sous-question : Pour développer le projet de plan d'aménagement, le Service des grands parcs a consulté des organismes, clubs sportifs et diverses parties prenantes externes. Quelle est la liste de ces organisations et comment peut-on obtenir les comptes rendus de chacune de ces consultations?

Flecher Petit

Mme Ericka Alneus

Bonjour à tous,

Il y a près de deux ans, des militants ont déboulonné la statue de John A. Macdonald devant le square Dorchester.

Votre administration entrepose cette statue depuis cet incident, mais on ne sait toujours pas ce qui en adviendra.

À l'automne 2020, votre administration élaborait une politique de la commémoration via un comité pluridisciplinaire qui devait se pencher sur le cas précis du monument.

D'ailleurs, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a remis en août dernier ses recommandations dans le cadre des consultations publiques sur le projet de Cadre d'intervention en reconnaissance visant à guider la Ville afin de commémorer des lieux et des personnes entres autres.

C'est à la suite de ces recommandations que votre administration devait prendre une décision sur le futur de la statue du premier Premier ministre du Canada, rapportait TVA Nouvelles le 1er septembre 2020.

Qu'allez-vous faire avec la statue de John A Macdonald?

Merci

---

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 09. Elle remercie la personne du public qui a soumis sa question en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

---

## 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Souhaite obtenir des justifications concernant l'abandon des portes palières sur la ligne orange du métro / Reformule sa question en souhaitant davantage d'explications sur l'abandon du projet
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante	Pourquoi y a-t-il une baisse des inspections des logements en lien avec le nombre des inspecteurs rémunérés par la Ville? / Souhaite que l'Administration revoit ses façons de faire en matière de lutte contre l'insalubrité

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau, rappelle que l'expression « mettre ses culottes » fait partie de la liste des mots antiparlementaires. À cet effet, la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, retire l'expression en question de son intervention. La présidente la remercie.

---

M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	En citant l'exemple du bris de conduite sur le boulevard de Maisonneuve et de l'absence de travailleurs sur le chantier à certains moments de la journée, demande à l'Administration si ce type de situation urgente va se résorber / Est-ce que l'Administration va faire durer les travaux 24 heures sur 24?
---------------------------	---	--

À 10 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), jusqu'à ce que les membres du conseil déjà inscrits dans la file d'attente puissent poser leurs questions.

La proposition est agréée.

---

M. Giovanni Rapanà	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois)	Enfouissement des fils électriques et construction d'un trottoir sur le boulevard Gouin (angle Rodolphe-Forget, aux abords de l'école Jean-Groulx) – Est-ce que l'Administration va intervenir bientôt pour l'aménagement du trottoir? / Souhaite que la construction de ce trottoir soit mise en priorité
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Souhaite que l'Administration rencontre la population de l'Île des Sœurs concernant un projet de poste de quartier sur leur territoire

---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseils close à 10 h 35.

---

À 10 h 36, le conseil reprend ses travaux.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM22 0468**

**Exercer la seconde option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 2 790 224,59 \$, taxes incluses, pour un service de gardiennage des installations d'Espace pour la vie (Lot 1) dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392 et CM21 0292), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 620 326,84 \$ à 13 410 551,43 \$, taxes incluses,**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0534;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer la seconde option de prolongation pour une période de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 2 790 224,59 \$, taxes incluses, pour le service de gardiennage pour Espace pour la vie (Lot 1), dans le cadre du contrat accordé à Groupe de sécurité Garda SENC (CM18 0392), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 620 326,84 \$ à 13 410 551,43 \$, taxes incluses;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda SENC;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1219376003

---

**CM22 0469**

**Autoriser une dépense additionnelle de 47 153,83 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour les coûts supplémentaires nécessaires à la location de la chaudière temporaire du Centre Pierre-Charbonneau dans le cadre du contrat accordé à Combustion Expert Énergie inc. (BC 1483758), majorant le montant total du contrat de 148 892,63 \$ à 196 046,46 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0522;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 47 153,83 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences pour les coûts supplémentaires nécessaires à la location de la chaudière temporaire du centre Pierre-Charbonneau dans le cadre du contrat accordé à Combustion Expert Énergie inc. (BC 1483758), majorant ainsi le montant total du contrat de 148 892,63 \$ à 196 046,46 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1228807001

---

**CM22 0470**

**Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Everett, de la rue Marquette à l'avenue Papineau dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 2 706 296,63 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 415420 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0537;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Everett, de la rue Marquette à l'avenue Papineau, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 167 993,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 415420;
- 2- d'autoriser une dépense de 216 799,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 321 504,19 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227231010

---

**CM22 0471**

**Accorder un contrat à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2022) - Dépense totale de 3 359 165,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 468716 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0540;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (PCPR-PRCPR 2022) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 792 554,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468716;
- 2- d'autoriser une dépense de 279 255,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 287 356 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une division du Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1227231012

---

**CM22 0472**

**Accorder un contrat à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc. pour des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie (PCPR-PRCPR 2022) - Dépense totale de 5 017 490, 01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 468715 (7 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0541;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie (PCPR-PRCPR 2022), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 348 593,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 468715;
- 2- d'autoriser une dépense de 434 859,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 234 037,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction une division de groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1227231013

---

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM22 0473**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans l'avenue Lincoln, de l'avenue Atwater à la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 655 116,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 464810 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0553;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans l'avenue Lincoln, de l'avenue Atwater à la rue Lambert-Closse, dans l'arrondissement de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 297 608,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464810;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 760,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 227 746,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Claude Chagnon inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227231018

---

#### **CM22 0474**

**Accorder un contrat à InsituformTechnologies Limited, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 10 052 959,01 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469533 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0550;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 8 992 260,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469533;
- 2- d'autoriser une dépense de 899 226,05 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 161 472,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1227231006

---

#### **CM22 0475**

**Autoriser une dépense additionnelle de 33 720,11 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget des contingences pour l'exécution des travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à 2862-5622 Québec inc. FASRS Groupe St-Lambert (CM20 0781), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 531 152,64 \$ à 1 564 872,75 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0542;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 33 720,11 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget des contingences pour l'exécution des travaux de remplacement des groupes électrogènes et autres travaux au complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à 2862-5622 Québec Inc. FASRS Groupe St. Lambert (CM20 0781), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 531 152,64 \$ à 1 564 872,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1229460003

---

#### **CM22 0476**

**Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 696 671,15 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460542 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0539;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 962 314,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460542;
- 2- d'autoriser une dépense de 596 231,49 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 138 124,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen services environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227231011

---

### CM22 0477

**Autoriser une majoration du budget des contingences de 425 637,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la Ville de Montréal, dans le cadre des huit ententes-cadres conclues avec Environnement Routier NRJ inc. (CM21 1367), majorant ainsi le montant total des ententes-cadres de 2 979 462,15 \$ à 3 405 099,60 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0586;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une majoration du budget des contingences de 425 637,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de voirie pour le colmatage de nids-de-poule sur plusieurs rues de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat 409811 (CM21 1367) pour les huit ententes-cadres accordées à Environnement Routier NRJ inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 2 979 462,15 \$ à 3 405 099,60 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227231047

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0478**

**Autoriser une dépense additionnelle de 26 363,55 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (CM16 0923), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron s.e.n.c. de 242 207,60 \$ à 268 571,15 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0538;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 26 363,55 \$, taxes incluses, pour des travaux sur le réseau câblé de Vidéotron, dans le cadre du projet de conversion de la rue Notre-Dame Est (projet de l'entente 83-89 – Fiche 43) (CM16 0923), majorant ainsi le montant total du contrat à Vidéotron s.e.n.c. de 242 207,60 \$ à 268 571,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1220025001

---

**CM22 0479**

**Accorder un contrat à Procova inc. pour la réalisation des travaux de rénovation des transports verticaux au Marché Atwater - Dépense totale de 1 399 165,27 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15819 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0543;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des transports verticaux au Marché Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 106 059,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15819;
- 2- d'autoriser une dépense de 165 908,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 127 196,84 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1226810001

---

**CM22 0480**

**Accorder un contrat à Laurin, Laurin (1991) inc. pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 027 837,53 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 475918 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0552;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Laurin, Laurin (1991) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 027 837,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 475918;
- 2- d'autoriser une dépense de 337 972,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Laurin, Laurin (1991) inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1228848013

---

**CM22 0481**

**Accorder un contrat de gré à gré à 9422-5224 Québec inc. (Laser Quantum) pour la conception et la réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de lumière 2022 qui se tiendra du 2 septembre au 31 octobre 2022 - Dépense totale de 193 387,95 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0556;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville de Montréal et 9422-5224 Québec inc (Laser Quantum) pour la conception et la réalisation des interventions multimédias artistiques pour l'événement Jardins de lumière, pour une somme maximale de 193 387,95 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229249002

---

**CM22 0482**

**Autoriser une dépense additionnelle de 309 203,93 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels en santé et sécurité dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, dans le cadre du contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à IGF Axiom (CM18 1139), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 528 936,51 \$ à 4 412 376,29 \$, taxes et contingences incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0560;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 281 094,48 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en santé et sécurité dans le cadre du projet intégré SRB Pie-IX, tronçon montréalais, représentant la part payable par la Ville, dans le cadre du contrat accordé conjointement par la Ville de Montréal et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à IGF Axiom (CM18 1139), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 528 936,51 \$ à 4 412 376,29 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 28 109,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1229479001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CM22 0483**

**Accorder trois contrats de services professionnels à Stantec Experts-Conseils Itée, Les Services EXP inc. et SNC-Lavalin inc. pour la réalisation d'une partie du programme annuel d'investigations des structures routières et connexes de la Ville de Montréal, pour une période de 48 mois, avec possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 957 864,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19105 (5 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0558;

La maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des articles, pour une période de 48 mois avec une possibilité de deux prolongations de 12 mois chacune, les contrats pour des services professionnels d'ingénierie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19105;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Stantec Experts-Conseils ltée	Contrat 1	814 139,98 \$
Les Services EXP inc.	Contrat 2	594 305,78 \$
SNC-Lavalin inc.	Contrat 3	549 420,68 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec Experts-Conseils ltée, Les Services EXP inc. et SNC-Lavalin inc.;
- 3- d'autoriser la directrice de la direction de la Mobilité (DM) du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) ou son remplaçant désigné à prolonger, au besoin et sans aucune augmentation des dépenses, la durée du contrat comme prévu dans les documents contractuels, pour un maximum de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune;
- 4- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1227091001

#### CM22 0484

**Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, sans contrepartie financière, à Îlot 84, afin d'y installer un espace éphémère et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom de 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés, constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour deux termes de sept mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2022 et du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2023 - Le montant de la subvention immobilière est de 146 055,47 \$ / Retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0567;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Îlot 84, sans contrepartie financière, afin d'y installer un espace éphémère et d'y organiser différentes activités d'animation et de sensibilisation à l'agriculture urbaine pour la communauté d'affaires et les résidents, un terrain connu sous le nom 50-150 Louvain Ouest, situé à l'angle sud-est de la rue de Louvain Ouest et de l'avenue de l'Esplanade, dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville, d'une superficie de 78 244 pieds carrés (7 269 mètres carrés), constitué d'une partie du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour deux termes de sept mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2022 et du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2023. Le montant de la subvention immobilière est de 146 055,47 \$;
- 2- de retirer du domaine public la superficie requise et verser cette partie de terrain dans le domaine privé pour la durée du bail.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1225372001

**CM22 0485**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 500 000 \$ au Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2022, pour la réalisation du projet « Acquisition et transformation du 6839 Drolet » / Autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des surplus affectés de compétence locale vers le Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0578;

La mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mme Caroline Bourgeois, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 500 000 \$ à Centre social et communautaire de la Petite Patrie, pour l'année 2022 pour la réalisation du projet « Acquisition et transformation du 6839 Drolet »;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 500 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale vers le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);
- 3- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1223220001

---

**CM22 0486**

**Accorder un soutien financier de 350 000 \$ par an à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations, pour les années 2022, 2023 et 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0575;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 350 000 \$ par an à la Fondation Espace pour la vie pour le financement de ses opérations pour les années 2022, 2023 et 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1220348002

---

**CM22 0487**

**Accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à Festival TransAmériques inc. et un soutien technique estimé à 50 000 \$ pour soutenir la 16<sup>e</sup> édition du Festival TransAmériques 2022 / Approuver deux projets de conventions à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0577;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 400 000 \$ à Festival TransAmériques, pour soutenir la 16<sup>e</sup> édition du Festival TransAmériques 2022;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique estimé à 50 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.20 1228214001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0488**

**Approuver un projet d'amendement no 1 à la convention de financement intervenue entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'Université du Québec à Montréal (CM20 1556), pour le versement d'un soutien financier à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0571;

Le conseiller Abdelhaq Sari déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver un projet d'amendement no 1 à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et l'Université du Québec à Montréal (CM20 1556), pour le versement d'un soutien financier à la Chaire internationale sur les usages et les pratiques de la ville intelligente.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1198514001

---

#### **CM22 0489**

**Approuver un projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et Terre Innue inc. d'une valeur maximale de 459 900 \$, taxes incluses, dont 229 950 \$ en argent et 229 950 \$ en services, relativement à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive destinée au Planétarium Rio Tinto Alcan**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0562;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de contrat de collaboration entre la Ville de Montréal et Terre Innue inc. d'une valeur maximale de 459 900 \$, taxes incluses, dont 229 950 \$ en argent et 229 950 \$ en services, relativement à la production et l'exploitation d'une œuvre immersive destinée au Planétarium Rio Tinto Alcan;
- 2- d'autoriser le versement d'une somme de 229 950 \$, taxes incluses, à Terre Innue inc. aux fins du contrat de collaboration;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1228883001

---

#### **CM22 0490**

**Approuver un projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite Free 2 play (CF Montréal), à des fins de bureaux, des locaux de physiothérapie et d'espace d'entreposage, d'une superficie locative totale de 1 016 pieds carrés (94,39 mètres carrés), au rez-de-chaussée et au sous-sol de l'immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, moyennant un loyer total de 32 769,96 \$, excluant les taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0663;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal loue à Société en commandite Free 2 play (CF Montréal), pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, des locaux au rez-de-chaussée pour des fins de bureaux, ainsi que des locaux de physiothérapie et d'entreposage au sous-sol de l'immeuble situé au 7000, boulevard Maurice-Duplessis, dans les arrondissements de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'une superficie locative totale de 1016 pieds carrés (94,39 mètres carrés), moyennant un loyer total de 32 769,96 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de modification du bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1215372009

---

#### **CM22 0491**

**Approuver une convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et PME MTL Centre-Ouest, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses, d'une durée de 12 mois, afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal pour l'année 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0652;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services professionnels entre PME MTL Centre-Ouest et la Ville de Montréal, d'une durée de 12 mois, afin d'assurer la gestion de deux centres d'affaires au Technoparc Montréal, pour une somme de 298 935 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1228104001

---

#### **CM22 0492**

**Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal pour la mise sur pied du projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes », pour une somme maximale de 280 352,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'initiative Montréal inclusive au travail 2022-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0659;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention, de gré à gré, par lequel la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal, désigné aussi HEC Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour assurer la mise sur pied du projet « Pacte pour l'inclusion au travail des personnes immigrantes », pour une somme maximale de 280 352,50 \$, taxes incluses, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale - Entente Pacte, conformément à son offre de services pour l'année 2022, en date du 31 mars 2022, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1228804001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM22 0493**

**Autoriser la ratification de la convention d'aide financière de 950 000 \$ avec le Ministre responsable de la Langue française, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 950 000 \$ au Bureau des relations gouvernementales et municipales**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0661;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- d'autoriser la ratification de la convention d'aide financière de 950 000 \$ avec le ministre responsable de la Langue française, qui vise à soutenir la mise en œuvre du Plan d'action en matière de valorisation de la langue française de la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au Bureau des relations gouvernementales et municipales équivalant à la subvention attendue de 950 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1228489004

---

**CM22 0494**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Foraction inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 15 556 394,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469513 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0641;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 860 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469513;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 386 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 310 394,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227231008

---

**CM22 0495**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Construction Genfor ltée, pour réaliser les travaux de rénovation du sous-sol 2 du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 16 215 891,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15646 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0642;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction Genfor ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation du sous-sol 2 du Complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 690 073,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15646;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 053 510,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 472 307,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de la firme Construction Genfor Itée;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.28 1229460002

---

## **CM22 0496**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Lallemand Plant Care, d'une durée de 32 mois, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin - Dépense totale de 7 546 638, 51 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses (fournisseur unique)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0636;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente de gré à gré, d'une durée de 32 mois, par laquelle Lallemand Plant Care, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, l'insecticide TreeAzin, pour une somme maximale de 7 546 638,51 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser une dépense de 603 731,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépenses de 905 596,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.29 1226628001

---

**CM22 0497**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 12 289 699,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469512 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0643;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 940 681,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469512;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 094 068,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 254 950 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.30 1217231084

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0498**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Services Infraspéc inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 16 642 470,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 460541 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0644;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Services Infraspéc inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb dans diverses rues de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 14 865 246,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460541;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 486 524,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 290 698,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.31 1227231007

**CM22 0499**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Charex inc. pour des travaux de conduites d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (Commission des services électriques de Montréal, Bell et Hydro-Québec) dans la rue Jarry Est, de la rue Garnier à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 22 200 868,95 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 451310 (8 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 396 200,66 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0645;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilités publiques (CSEM, Bell, Hydro-Québec) dans la rue Jarry est, de la rue Garnier à l'avenue De Lorimier dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 555 124,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 451310;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 201 824,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 443 919,89 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 396 200,66 \$, taxes incluses (contrat entente : 360 182,42 \$ + contingences : 36 018,24 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par Bell en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de Charex inc.;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.32 1227231004

---

## CM22 0500

### Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

**Accorder un contrat de services professionnels à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc. pour la réalisation des travaux de la phase 2 de la rénovation du Complexe sportif Claude-Robillard - Dépense totale de 11 546 557,78 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-19072 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0656;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels pour la réalisation des travaux de la phase 2 du projet de rénovation du complexe sportif Claude-Robillard, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 9 743 930,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-19072;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 461 589,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 341 037,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à l'évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c., GBI experts-conseils inc., Cardin Julien inc. et Rousseau Lefebvre inc.;

6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.33 1210660001

---

## **CM22 0501**

### **Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 265 244,60 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469511 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0646;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 562 612,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469511;
- 3- d'autoriser une dépense de 556 261,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 146 371 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation de rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.34 1227231005

---

**CM22 0502****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 708 700,05 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 469514 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0647;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 948 093,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 469514;
- 3- d'autoriser une dépense de 594 809,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 165 796,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.35 1227231016

**CM22 0503**

**Décréter l'assujettissement à une servitude aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, de lisières de terrains, situées de part et d'autre du boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Gouin Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0667;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Caroline Bourgeois

Et résolu :

- 1- de décréter l'assujettissement à une servitude réelle et perpétuelle aux fins d'utilités publiques, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, des parties des lots 1 900 907, 1 900 886, 1 902 007, 2 698 302, 4 977 431 et 4 977 432, toutes du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situées sur le boulevard Gouin Ouest, entre les avenues Wilfrid-Lazure et Joseph-Édouard-Samson, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3- d'autoriser une dépense de 399 060 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

- 4- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de division géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1227723001

---

À 11 h 09, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 11 h 29, le conseil reprend ses travaux.

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CM22 0504**

**Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier déposée dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet du parc résilient Pierre-Bédard pour réduire les inondations sur la population riveraine**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0588;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière déposée dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet du parc résilient Pierre-Bédard pour réduire les inondations sur la population riveraine;
- 2- de confirmer que la Ville de Montréal :
  - a pris connaissance du Guide du PRAFI et s'engage à en respecter toutes les modalités qui lui sont applicables;
  - s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer tous les coûts non admissibles au programme PRAFI associés à ce projet, y compris tout dépassement de coûts, sa part des coûts admissibles ainsi que les coûts d'exploitation continue de l'infrastructure ou de l'aménagement visé.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

30.01 1229488002

---

**CM22 0505**

**Approuver exceptionnellement la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool à la Société des Arts Technologiques, entre 3 h et 8 h, lors de l'événement NON STOP 24/24 durant le Sommet de la Nuit organisé par MTL 24/24, le 22 mai 2022**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022 par sa résolution CE22 0602;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver exceptionnellement la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de la Société des Arts Technologiques (SAT) entre 3 h et 8 h, lors de l'événement NON STOP 24/24 durant le Sommet de la Nuit organisé par MTL 24/24, le 22 mai 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1229151001

---

**CM22 0506**

**Déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq ans, quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative à la distribution d'articles publicitaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0670;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

de déclarer le conseil de la ville compétent, pour une période de cinq ans, quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative à la distribution des articles publicitaires, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Stephanie Valenzuela

appuyé par M. Aref Salem

d'apporter les modifications suivantes :

- « - de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 30 mois, soit jusqu'au mois d'octobre 2024, quant à l'adoption et à l'application de la réglementation relative à la distribution des articles publicitaires;
- de déposer en conseil de ville un bilan de l'application de la réglementation relative à la distribution des articles publicitaires 28 mois après l'adoption du Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires et le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002), soit au mois de septembre 2024. »

---

Un débat s'engage sur l'amendement de Mme Stephanie Valenzuela et du chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande au conseiller Robert Beaudry de retirer l'expression « les babines doivent suivre les bottines », utilisée lors de son intervention. M. Beaudry prend la parole et remplace l'expression citée par « avoir le courage de ses engagements ». La présidente du conseil le remercie.

---

Le débat se poursuit.

---

La présidente du conseil remercie les membres du conseil pour leurs interventions et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris prend la parole et indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil remercie M. Norris et déclare l'amendement adopté. Puis, la présidente du conseil déclare le point 30.03, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

#### RÉSOLU

en conséquence.

30.03 1222937002

---

#### **CM22 0507**

#### **Adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de l'Agence de mobilité durable**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022 par sa résolution CE22 0674;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2022 de l'Agence de mobilité durable;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1227999001

---

**CM22 0508**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38<sup>e</sup> Avenue et la 39<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture de la ruelle située au nord-ouest de l'avenue Fernand-Forest, entre la 38<sup>e</sup> Avenue et la 39<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1194396001

---

**CM22 0509**

**Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8<sup>e</sup> Avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 8<sup>e</sup> avenue, entre la rue Forsyth et la rue Ontario Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1198703001

---

**CM22 0510**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 000 000 \$ pour le financement de travaux d'aménagement destinés à améliorer la gestion des eaux pluviales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1223878001

---

**CM22 0511**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1226907001

---

**CM22 0512**

**Avis de motion et dépôt - Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires / Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement visant la réduction des impacts environnementaux associés à la distribution d'articles publicitaires », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

41.05 1222937001

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0513**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (21-030) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (21-030) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0370;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (21-030) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0370;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0387;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1225340001

*Règlement 21-030-1*

---

**CM22 0514**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0371;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0371;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0389;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 89 100 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1219429001

*Règlement 22-019*

---

**CM22 0515**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0372;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0372;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022, par sa résolution CE22 0390;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1228978001

*Règlement 20-037-1*

---

**CM22 0516**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0373;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (22-004) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0373;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0379;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) (RCG 22-004) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1226744003

*Règlement 22-004-1*

---

**CM22 0517**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0374;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0374;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0382;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020) ».

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par M. Stéphane Côté

appuyé par M. Abdelhaq Sari

d'apporter les modifications suivantes :

- de modifier le paragraphe 3° de l'article 8 du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020), afin de remplacer le paragraphe 2° de l'article 13 du Règlement sur les parcs relevant de la compétence du conseil municipal de la Ville de Montréal (10-020) par le suivant :

« 2° d'utiliser ou d'être en possession d'une arme à feu, d'une arme à air comprimé, d'un arc, d'une arbalète ou de tout dispositif de piégeage ou de trappage; ».

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Côté pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris prend la parole et indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement proposé.

La présidente du conseil remercie M. Norris pour son intervention et déclare l'amendement adopté. Puis, la présidente déclare le point 42.05, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.05 1224352003

*Règlement 10-020-2*

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0518**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056)**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0375;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0375;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et d'équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0375;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0375;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0384;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements ainsi qu'à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur du centre-ville (08-056) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation au conseil de l'arrondissement de Ville-Marie de l'entretien du parc de la Cité-du-Havre (08-031) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1224352002

*Règlement 08-056-7*

*Règlement 08-031-1*

---

## **CM22 0519**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0376;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0376;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0385;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1214352004

*Règlement 07-053-4*

---

## **CM22 0520**

### **Adoption - Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0377;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0377;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mars 2022 par sa résolution CE22 0386;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'embellissement du domaine privé dans le cadre de projets d'aménagement du domaine public ».

Adopté à l'unanimité.

42.08 1219429002

*Règlement 22-020*

---

**CM22 0521**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108)**

**Adoption - Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 / Réserver une somme de 13,2 M\$ pour sa mise en œuvre**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0378;

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0378;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0378;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0378;

Attendu qu'une copie des règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022 par sa résolution CE22 0454;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires pour les années 2022 à 2024 »;
- 3- de réserver une somme de 13,2 M\$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1227797001

*Règlement 03-108-9*

*Règlement 22-021*

---

**CM22 0522**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie**

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0379;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie » à l'assemblée du conseil municipal du 21 mars 2022 par sa résolution CM22 0379;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mars 2022, par sa résolution CE22 0455;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1227227001

*Règlement 22-022*

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0523**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec » / Tenue d'une consultation publique**

Le conseiller Pierre Lessard-Blais déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment commercial situé au 4500, rue Hochelaga et la construction d'un bâtiment à vocation mixte sur le lot 1 879 326 du cadastre du Québec »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

43.01 1225378001

*Règlement P-22-023*

---

**CM22 0524**

**Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) » / Mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

**ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055) »;
- 2- de mandater la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1228199001

*Règlement P-17-055-1*

---

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CM22 0525**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire du Plateau-Mont-Royal**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone abordable sur le territoire du Plateau-Mont-Royal à l'assemblée du conseil municipal du 21 février 2022, par sa résolution CM22 0233 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM22 0233 du conseil municipal lors de son assemblée du 21 février 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 24 février au 10 mars 2022, annoncée au préalable par un avis public en date du 23 février 2022, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 avril 2022, par sa résolution CE22 0606;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'y ajouter une zone de logement abordable sur le territoire du Plateau-Mont-Royal.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

44.01 1219424001

*Règlement 20-041-3*

---

**CM22 0526**

**Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », visant à modifier les cartes des affectations, de la densité (hauteur) et des parcs et espaces verts dans le secteur de la rue Adam, entre les rues Théodore et Saint-Clément (lots 6 333 057 et 6 333 058)**

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal (04-047) », visant à modifier les cartes des affectations, de la densité (hauteur) et des parcs et espaces verts dans le secteur de la rue Adam, entre les rues Théodore et Saint-Clément (lots 6 333 057 et 6 333 058) à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve du 12 août 2021, par sa résolution CA21 27 0228 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA21 27 0228 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve à sa séance du 12 août 2021, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une consultation écrite a été tenue durant une période de 15 jours, soit du 17 août au 31 août 2021, annoncée au préalable par un avis public en date du 13 août 2021, sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 avril 2022, par sa résolution CE22 0682;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant à modifier les cartes des affectations, de la densité (hauteur) et des parcs et espaces verts dans le secteur de la rue Adam, entre les rues Théodore et Saint-Clément (lots 6 333 057 et 6 333 058).

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

44.02 1215092001

*Règlement 04-047-237*

---

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

---

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal  
du 25 avril 2022  
13 h**

---

**Séance tenue le mardi 26 avril 2022 – 14 h  
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

Mme Josefina Blanco, Mme Vicki Grondin, Mme Vana Nazarian, Mme Dominique Ollivier, Mme Marie Plourde, Mme Julie Roy et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :**

M. Michel Bissonnet.

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03**

Mme Josefina Blanco, M. Benoît Dorais, Mme Vicki Grondin, Mme Vana Nazarian, Mme Dominique Ollivier, Mme Marie Plourde, Mme Julie Roy, et Mme Émilie Thuillier.

**ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.03**

M. Michel Bissonnet.

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville  
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice  
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

---

---

À 14 h 01, le conseil reprend ses travaux.

---

**CM22 0527****Motion de l'opposition officielle pour autoriser les chiens en laisse dans le réseau de la Société de transport de Montréal**

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, et le conseiller Éric Alan Caldwell déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.01. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que le règlement de la Société de transport de Montréal (STM) concernant le déplacement avec un animal stipule actuellement que « l'animal doit se trouver dans une cage ou un récipient fermé dûment conçu à cet effet » à l'exception des chiens-guides et d'assistance et que les contrevenants risquent une amende de 75 \$ à 500 \$;

Attendu que 16 546 personnes ont signé la pétition « Fido veut prendre le métro » lancée en décembre 2021 par la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) demandant à l'administration Plante et au président du conseil d'administration de la STM d'autoriser les chiens en laisse dans le réseau de transport en commun;

Attendu que plusieurs métropoles telles que Copenhague, Amsterdam et Londres et plusieurs villes canadiennes, dont Toronto et Calgary, autorisent les chiens en laisse dans les transports en commun;

Attendu que selon un sondage Léger commandé par l'Association des médecins vétérinaires du Québec en février 2020, 24 % des foyers du Grand Montréal ont un chien;

Attendu que la pandémie de la COVID-19, qui a débuté en mars 2020, s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'adoptions d'animaux de compagnie et que, selon le sondage Léger suscité, cette hausse s'élevait à 200 000 animaux entre 2020 et 2021 seulement;

Attendu qu'il existe plusieurs solutions afin d'autoriser les chiens en laisse dans les transports en commun tout en respectant la quiétude de l'ensemble des usagers;

Attendu qu'une étude menée par Metrolinx à Toronto portant sur les résultats d'un projet pilote visant à autoriser les chiens en laisse dans le réseau de trains et autocars a révélé que la présence des animaux n'avait eu aucune incidence sur les risques de morsures ni sur le taux de satisfaction générale des usagers;

Attendu qu'une étude finlandaise sur la présence d'allergènes de chiens, de chats et d'acariens dans les véhicules de transport public publiée en 2008 conclut que les allergènes provenant de chiens et de chats étaient principalement attribuables aux vêtements des usagers et usagères plutôt qu'à la présence même des animaux;

Attendu que l'accès aux transports en commun pour les chiens en laisse permettra de faciliter les déplacements des propriétaires qui ne possèdent pas de voiture vers les espaces verts, les parcs canins et les cliniques vétérinaires;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Effie Giannou  
M. Benoit Langevin  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Éric Alan Caldwell  
M. Sterling Downey

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal demande à la STM de tester un projet pilote autorisant, selon des balises visant la bonne cohabitation avec l'ensemble de ses clients, la présence des chiens dans le métro d'ici la fin de l'année, afin d'évaluer la possible cohabitation dans le réseau de la STM;
- 2- que la Ville de Montréal et la STM déploient une campagne de communication et de sensibilisation auprès de la population montréalaise entourant la présence via le projet pilote des chiens en laisse dans le réseau de transport en commun.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

M. Salem prend la parole et présente la motion. Il dépose la pétition « Fido veut prendre le métro » signée par près de 17 000 personnes en appui à cette motion. M. Salem poursuit et mentionne que selon un récent sondage, environ 24 % des foyers du Grand Montréal ont un chien et avec la pandémie, il y a eu une forte augmentation du nombre d'adoptions d'animaux de compagnie et qu'il serait intéressant pour ces propriétaires de pouvoir se déplacer en transport en commun plutôt que d'utiliser la voiture pour se rendre chez le vétérinaire. Puis, M. Salem fait notamment référence à certains « Attendus » de la motion citant en exemple, des grandes métropoles ou d'autres villes canadiennes qui autorisent les chiens en laisse dans les transports en commun. Pour terminer, le chef de l'opposition officielle confirme que le texte de cette nouvelle version a été travaillée de concert avec M. Éric Alan Caldwell qu'il remercie pour sa collaboration.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem pour sa présentation et cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

M. Caldwell prend la parole et présente des éléments de cette nouvelle version entre autres celui du projet pilote qui permettrait selon des balises établies visant la cohabitation avec l'ensemble des usagers, la présence des chiens dans le métro et éventuellement dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM). M. Caldwell croit qu'un tel projet peut inciter les usagers à effectuer un retour vers le transport collectif tout en leur offrant un réseau performant, accueillant, efficace et sécuritaire.

M. Caldwell indique que le projet sera soumis au conseil d'administration de la STM et qu'un bilan sera rendu disponible afin de guider la suite du projet. En guise de conclusion, M. Caldwell se réjouit des discussions en amont et de la collaboration de tous les collègues à ce sujet; il ajoute également le nom du conseiller Sterling Downey à titre d'appuyeur de la motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Éric Alan Caldwell et cède la parole à la conseillère Effie Giannou.

Mme Giannou prend la parole et apporte quelques précisions afin de rassurer les citoyen-nes qui pourraient exprimer certaines craintes entourant ce projet pilote. Elle cite la ville de Toronto où le taux de satisfaction des personnes qui utilisent le transport en commun n'a pas diminué et aussi la ville de Madrid où certains autocars étaient exclusivement réservés pour les chiens en laisse. Mme Giannou salue ce projet pilote qui permettra à de nombreux propriétaires de chiens de pouvoir se déplacer plus aisément sans utiliser la voiture.

La présidente du conseil remercie la conseillère Effie Giannou pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Salem, en droit de réplique, souligne le travail de collaboration, réitère ses remerciements à M. Caldwell et indique que l'implantation de ce projet pilote sera bénéfique à plusieurs égards.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.01

---

**CM22 0528****Motion de l'opposition officielle demandant l'ajout de représentants de la société civile à la Commission de la sécurité publique**

Les conseillers Abdelhaq Sari et Alain Vaillancourt déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.02. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu qu'en juillet 2018, en vertu du droit d'initiative, une pétition signée par plus de 22 000 Montréalais a été déposée en vue de demander à l'administration montréalaise de tenir une consultation publique sur les enjeux du racisme et des discriminations systémiques;

Attendu qu'en août 2018, le comité exécutif a adopté une résolution pour confier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le mandat de préparer et de tenir une consultation publique sur le racisme et les discriminations systémiques dans les compétences de la Ville de Montréal;

Attendu que la démarche de consultation s'est déroulée du 29 août 2018 au 4 décembre 2019 et s'est soldée par la participation en personne et en ligne de plus de 7 000 Montréalais;

Attendu qu'au début du mois de juin 2020, l'OCPM a déposé son rapport contenant 38 recommandations et que le conseil municipal a entériné le dépôt du rapport à la mi-juin de la même année;

Attendu qu'en octobre 2020, l'administration a créé le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques qui a pour mandat d'accompagner les services et arrondissements afin d'accélérer la transformation de la Ville de Montréal pour qu'elle soit plus juste et inclusive;

Attendu qu'en mars 2022, dans un souci de transparence, un premier état d'avancement des travaux du Bureau a fait l'objet d'une discussion publique devant la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise ainsi que devant la Commission de la sécurité publique;

Attendu que selon le document sur *l'État d'avancement des travaux de l'administration municipale en matière de lutte contre le racisme et les discriminations systémiques* publié en mars 2022 par le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques, 10 recommandations ont été réalisées et 26 sont en cours de réalisation sur un total de 38 en l'espace de près de deux ans;

Attendu que la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et les discriminations systémiques demande à la Ville de Montréal :

- que d'ici octobre 2021, elle fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour amender l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal et faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique, afin d'inclure deux membres indépendants représentant la société civile;
- que les membres indépendants aient un droit de vote égal aux membres actuels;
- que les deux membres indépendants soient choisis pour leur expertise, entre autres, en matière de profilage racial et social et de droits de la personne;
- que les membres indépendants soient nommés à la suite d'un processus de sélection transparent mené par la Commission de la sécurité publique;

Attendu qu'en 2021, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le Service du greffe et le Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques pour déterminer les étapes de travail entourant la recommandation 19 et qu'il était déjà prévu que les travaux autour de cette recommandation soient consolidés au cours de l'année 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Alan DeSousa  
M. Alain Vaillancourt  
Mme Alia Hassan-Cournol  
Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Stephanie Valenzuela  
Mme Mary Deros  
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal donne suite à la recommandation 19 du rapport de l'OCPM sur le racisme et les discriminations systémiques, qu'elle demande au gouvernement du Québec d'amender l'article 72 de la Charte de la Ville de Montréal dans les plus brefs délais afin de faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique et qu'elle fasse les représentations nécessaires afin de mettre œuvre le changement législatif requis pour réaliser l'ensemble des actions de la recommandation 19.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari pour la présentation de la motion.

Le conseiller Sari explique entre autres que cette motion découle des 38 recommandations formulées par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) dans son rapport sur le racisme et les discriminations systémiques, particulièrement la recommandation 19 à l'effet de faire passer de neuf à onze le nombre de membres siégeant à la Commission de la sécurité publique, et que ces deux nouveaux membres proviennent de la société civile. M. Sari insiste sur le fait qu'il est primordial de mettre de l'avant la recommandation 19.

M. Sari souligne qu'il a apprécié la collaboration avec l'Administration sur ce dossier permettant quelques changements à la motion avec lesquels il est en accord.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sari pour sa présentation et cède la parole respectivement aux conseillers Alain Vaillancourt et Alan DeSousa.

Le conseiller Vaillancourt prend la parole et dresse notamment un bref historique du dossier. M. Vaillancourt énumère quelques-unes des recommandations de l'OCPM qui ont déjà été implantées par l'Administration dans les différents services et arrondissements de la Ville. Il termine en faisant référence à l'état d'avancement des travaux du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et réitère que la Ville de Montréal ne tolère aucune forme de racisme ou de discrimination. Il remercie les différents unités administratives de la Ville pour leurs efforts afin de faire de la Ville de Montréal une ville plus juste et inclusive.

Le conseiller Alan DeSousa prend ensuite la parole et souligne notamment qu'en cette année d'élections provinciales, il est important de faire la demande au gouvernement du Québec d'amender l'article 72 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, le plus tôt possible, afin de pouvoir nommer rapidement les deux nouvelles personnes au sein de la Commission de la sécurité publique, leur permettant ainsi de participer au processus de nomination du nouveau directeur-trice du Service de police de la Ville de Montréal.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les conseillers Alain Vaillancourt et Alan DeSousa pour leurs interventions et cède ensuite la parole au conseiller Abdelhaq Sari afin qu'il exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.02

---

## **CM22 0529**

### **Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal maintienne le parc canin Mali dans son intégralité**

Attendu que le parc canin Mali, situé dans l'arrondissement d'Outremont, a été créé en 1997 à l'initiative de citoyens propriétaires de chiens, qu'il est un des dix plus grands parcs canins au Québec et qu'il est le plus grand parc canin de Montréal avec une superficie de plus de 8 000 mètres carrés;

Attendu qu'il existe trop peu d'aménagements de qualité dédiés aux propriétaires de chiens à Montréal et que plusieurs experts en comportement canin ont fait valoir l'exemplarité du parc Mali pour ce qui est du bien-être animal du fait de sa configuration et de sa superficie;

Attendu que le parc canin Mali est un important lieu de socialisation fréquenté par des milliers de Montréalais, propriétaires de chiens ou non, et qu'en période de pandémie, le parc Mali a joué un rôle majeur pour briser l'isolement de nombreuses personnes de tout âge;

Attendu que le parc Mali est constitué d'une ancienne piste d'athlétisme, aménagée en 1972 à la veille des Jeux olympiques de 1976, qui a une valeur patrimoniale et qui favorise l'activité physique des usagers;

Attendu que le parc canin constitue un véritable îlot de fraîcheur avec ses 80 arbres matures, et que plusieurs médecins prescrivent la nature pour ses bienfaits démontrés sur la santé psychologique et physique de la population;

Attendu qu'il se situe au pied du viaduc Rockland, qui relie l'arrondissement d'Outremont à Ville Mont-Royal, à l'angle des rues Bates, McEachran et Thérèse-Lavoie-Roux dans le nouveau quartier du Campus MIL de l'Université de Montréal et que dans le cadre du développement de ce dernier, la configuration, la superficie et l'emplacement actuels du parc risquent d'être amputés par les futurs travaux de réaménagement du viaduc Rockland;

Attendu que l'Association du parc canin d'Outremont (APCO), qui compte aujourd'hui près de 1 000 sympathisants, est créée dans la foulée du parc canin, que sa mission est notamment d'« assurer la pérennité du parc en lien particulièrement avec sa superficie de plus de 8 000 mètres carrés, la conservation de son anneau asphalté et de ses nombreux arbres matures »;

Attendu que l'importante mobilisation des membres de l'APCO s'est intensifiée en septembre 2019 avec la publication d'une pétition ayant recueilli plus de 2 000 signatures en réaction au manque d'engagement de la part de l'administration centrale et de l'administration locale d'Outremont de l'époque quant à la conservation du parc canin et qu'en décembre 2019, elles se sont finalement engagées à sa préservation intégrale, et ce, jusqu'à ce que le plan de réaménagement du viaduc Rockland soit connu en 2024;

Attendu qu'en réponse aux questions de citoyens sur la préservation en l'état actuel du parc Mali pendant la séance extraordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2022, le responsable de l'urbanisme au comité exécutif s'est engagé à ne pas supprimer ni fermer le parc canin, et qu'en séance ordinaire du conseil municipal du 24 janvier 2022, il s'est montré moins ferme quant à cet engagement;

Attendu que trois scénarios d'aménagement parmi six seront retenus dans le cadre des futurs travaux de réaménagement du viaduc Rockland et que ces trois scénarios seront soumis à une consultation publique qui aura lieu cette année, mais que l'APCO ignore si la préservation du parc canin dans son intégralité fera partie d'un des scénarios retenus et que ce manque d'information a aussi été déploré du côté des élus d'Ensemble Montréal dans l'arrondissement d'Outremont;

Attendu qu'en réponse aux revendications citoyennes et au nom des élus d'Outremont du parti Ensemble Montréal, le maire de l'arrondissement Laurent Desbois déposait au conseil d'arrondissement de février 2022 une motion visant à conserver le parc canin Mali dans son intégralité, motion adoptée à la majorité alors que les deux conseillères d'arrondissement de Projet Montréal ont voté en défaveur;

Attendu que la population d'Outremont a largement démontré son attachement au parc Mali et qu'il est donc important de le conserver dans son intégralité et à l'endroit où il se trouve actuellement;

Il est proposé par M. Laurent Desbois

appuyé par M. Sonny Moroz

Et résolu :

que le conseil municipal s'engage au maintien du parc Mali dans son intégralité et à l'endroit où il se trouve actuellement, et ce, malgré les futurs travaux de réaménagement du viaduc Rockland.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au maire de l'arrondissement d'Outremont, M. Laurent Desbois.

M. Desbois prend la parole et explique tout d'abord les raisons de la présentation de cette motion au conseil municipal. Il indique que le parc canin d'Outremont, le parc Mali, a été nommé en l'honneur du chien de Frédéric Back. Il rappelle notamment que sa superficie en fait le plus grand parc canin de la Ville de Montréal. M. Desbois souligne les attraits de ce parc canin qui constitue un endroit unique, joyau de la communauté et un lieu de rencontre multigénérationnel. Il ajoute que le parc Mali est aménagé et entretenu en grande partie par des bénévoles. Puis, M. Desbois mentionne que l'avenir du parc dans son état actuel est menacé puisque des travaux pour le réaménagement du viaduc Rockland débiteront en 2024. Il souhaite un engagement de l'Administration à l'effet que le parc soit préservé dans son intégralité et fasse partie du plan de réaménagement du viaduc Rockland. Pour terminer, M. Desbois invite les membres du conseil à voter en faveur de la motion.

La présidente du conseil remercie M. Desbois pour sa présentation et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Beaudry prend la parole et reconnaît d'entrée de jeu l'importance des parcs canins à Montréal. Il rappelle entre autres que l'Administration s'est démarquée dans ses mesures de verdissement mais elle s'est également démarquée dans toutes les mesures mises en place pour améliorer la mobilité, la sécurisation des intersections et la sécurisation des personnes et des milieux de vie. Il précise que dans le dossier du réaménagement du viaduc Rockland, qui arrivera en fin de vie en 2030, il est opportun de réfléchir collectivement au type de mobilité pour cette structure importante et souligne que cette infrastructure demeure une responsabilité partagée avec la Ville de Mont-Royal.

Enfin, M. Beaudry indique que l'Administration n'est pas en faveur de la motion telle que présentée et conséquemment elle votera contre cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Robert Beaudry pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Sonny Moroz et Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Moroz prend la parole en indiquant qu'il n'est pas en accord avec les arguments présentés par l'Administration et tient à préciser que les aménagements proposés vont engendrer la coupe d'arbres matures et un travail de décontamination des sols. Il juge notamment qu'il serait préférable dans ce contexte de conserver le parc Mali dans son état actuel et de construire l'immeuble sur un terrain inoccupé à proximité. En conclusion, M. Moroz souhaite que l'Administration puisse conserver le parc dans son état actuel.

Le conseiller Caldwell prend brièvement la parole et mentionne qu'il s'est impliqué au niveau de la planification routière, dans le mandat précédent, avec comme objectif la sécurité des piétons aux abords du parc Mali. Il indique qu'un travail est amorcé par les équipes de la Ville à cet effet.

La présidente du conseil remercie les conseillers Sonny Moroz et Éric Alan Caldwell pour leurs interventions et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Outremont, M. Laurent Desbois, afin qu'il exerce son droit de réplique.

M. Desbois, en droit de réplique, apporte quelques précisions sur les propos du conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

**Votent en faveur:** Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Corvil, Miranda et Hénault (22)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Puzé, Tremblay, Downey, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sauvé et Sasseville (33)

**Résultat:** En faveur : 22  
Contre : 33

La présidente du conseil déclare le point 65.03 rejeté à la majorité des voix.

65.03

---

#### **CM22 0530**

##### **Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal reconnaisse le Mois du patrimoine juif**

Attendu que la première communauté organisée pratiquant le judaïsme au Canada s'est établie à Montréal dès 1768 en formant la Congrégation Shearith Israël et qu'en mars 2018, suite au dépôt d'une motion d'Ensemble Montréal, le conseil municipal a adopté une déclaration (CM18 0298) soulignant le 250<sup>e</sup> anniversaire de la Synagogue Spanish & Portuguese Shearith Israël, qui a contribué à l'accueil et l'intégration des Juifs à Montréal depuis son érection en 1768;

Attendu que la Ville de Montréal compte sur son territoire une population d'origine et d'ascendance juive substantielle et comprend plusieurs bâtiments patrimoniaux et historiques, comme le Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal, le YM-YWHA, et le Centre Segal des arts de la scène;

Attendu qu'au tournant du XX<sup>e</sup> siècle, le Canada, dont Montréal, a ouvert ses portes aux personnes fuyant l'Europe de l'Est, théâtre de persécutions violentes envers les personnes de confession juive;

Attendu qu'en 1807, Ezekiel Hart est devenu le premier élu de confession juive député à l'Assemblée législative du Bas-Canada;

Attendu que Montréal est la ville canadienne qui a accueilli le plus de survivants de l'Holocauste après la Seconde Guerre mondiale;

Attendu que selon le recensement révisé de 2016, la communauté juive comptait environ 298 000 personnes au Canada et qu'elle est la quatrième plus grande population juive au monde;

Attendu qu'en 2011, la population juive de Montréal était constituée de 90 780 personnes, soit 2,4 % de la population montréalaise, qu'il y a 40 400 ménages juifs à Montréal, soit 2,5 % de l'ensemble des ménages, ce qui en fait la deuxième plus grande communauté juive du Canada avec environ un quart (23,2 %) de la population juive du pays;

Attendu que la communauté juive a contribué aux succès économiques, culturels, institutionnels et universitaires de Montréal et du Québec;

Attendu que Montréal n'est malheureusement pas à l'abri de la xénophobie et de l'antisémitisme;

Attendu que le mois de mai est significatif pour la communauté juive notamment en raison de la commémoration de Yom HaShoah, journée du souvenir pour la Shoah;

Attendu qu'en 2018, le Parlement a adopté le projet de loi S232, qui désigne le mois de mai comme le Mois du patrimoine juif et reconnaît les contributions importantes des Juifs à la société canadienne;

Attendu qu'en juin 2018, l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce a adopté une résolution (CA 18 170200) reconnaissant le mois de mai comme le Mois du patrimoine juif;

Attendu qu'en 2017 la Fédération CJA a marqué son centenaire en lançant la plateforme *Juifs d'ici*, qui présente les portraits de plus de 100 Juifs d'ici qui ont contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui afin de permettre de mieux faire connaître la communauté juive à travers ses 250 ans de racines au Québec;

Attendu que le Mois du patrimoine juif permet de souligner les contributions considérables à la société québécoise des Montréalais de confession juive, fait connaître l'histoire de cette communauté auprès de tous les Montréalais et sera l'occasion de promouvoir la tolérance auprès de tous;

Attendu que la ville de Vancouver ainsi que la ville de Toronto ont récemment proclamé le mois de mai comme étant le Mois du patrimoine juif;

Il est proposé par M. Sonny Moroz

appuyé par M. Alan DeSousa  
Mme Stephanie Valenzuela  
M. Alex Norris

Et résolu :

que le conseil de la Ville de Montréal proclame le mois de mai comme étant le Mois du patrimoine juif.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Sonny Moroz pour la présentation de la motion.

D'entrée de jeu, M. Moroz présente la motion. Il relate notamment des éléments fondamentaux entourant la première communauté pratiquant le judaïsme au Canada à s'être établie à Montréal, il y a plus de 250 ans, soit en 1768. Il fait référence à d'anciens collègues au conseil municipal comme M. Lionel Perez et M. Marvin Rotrand à titre d'exemples dans la promotion du vivre-ensemble. M. Moroz rappelle que le mois de mai est celui de l'héritage juif et qu'il s'agit d'une occasion de découvrir la diversité de cette communauté autant sur le plan culturel, économique que linguistique. M. Moroz évoque le travail du docteur Henry Morgentaler, militant pro-choix montréalais, décédé en 2013. Il réfère également à l'expression « Tikkoun Olam » qui signifie « Réparation du monde » pour démontrer les différentes visions à l'intérieur d'une même communauté. En conclusion, M. Moroz souhaite que le mois de l'héritage juif soit reconnu partout au Canada et que cette motion puisse contribuer au partage des valeurs chères à la communauté juive. Il invite l'ensemble des membres du conseil à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie le conseiller Sonny Moroz pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Despina Sourias.

Mme Sourias prend la parole et mentionne que l'Administration est fière d'appuyer la motion sous étude. Elle indique entre autres qu'il s'agit d'un geste essentiel pour célébrer l'ampleur de la contribution des communautés juives au développement et au rayonnement de la métropole.

Mme Sourias joint sa voix à celle de la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour souligner la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le Yom HaShoah. Elle rappelle qu'il est de notre devoir de combattre, chaque jour, l'intolérance, la haine, les préjugés et la violence. Mme Sourias fait mention également du fait que Montréal représente une ville riche et unique en matière de culture et de diversité avec ses nombreuses communautés qui la composent. Elle salue l'apport des communautés juives dans toutes les sphères de la société montréalaise. Mme Sourias précise que le mois de mai revêt une importance particulière pour la communauté juive du monde entier et qu'il sera célébré à Montréal. Pour terminer, Mme Sourias réitère la fierté de l'Administration à voter en faveur de cette motion.

La présidente du conseil remercie la conseillère Despina Sourias pour son intervention et mentionne que le leader de la majorité, M. Alex Norris, souhaite ajouter son nom à la liste des appuyeurs de la motion.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.04 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.04

---

## CM22 0531

### **Motion de l'opposition officielle demandant à la Ville de Montréal la création d'un programme d'aide financière pour des travaux de stabilisation des fondations des bâtiments résidentiels**

Attendu que la Ville de Montréal a été construite sur l'ancienne mer de Champlain, qui s'est retirée il y a plus de 10 000 ans, laissant derrière plusieurs endroits où le sol est argileux, notamment le Sud-Est (du Vieux-Port à Pointe-aux-Trembles), Montréal-Nord, Le Plateau-Mont-Royal et une bonne partie de l'Ouest-de-l'Île (Ville Mont-Royal, Hampstead, Côte-Saint-Luc, Dorval, Pointe-Claire);

Attendu que lors de sécheresses, ce type de sol a tendance à bouger, ce qui fait pression sur les fondations des maisons et cause des fissures;

Attendu que le climatologue et professeur au département de géographie de l'Université du Québec à Montréal Philippe Gachon se dit « extrêmement préoccupé » puisque les changements climatiques vont « amplifier » le problème pour les résidences situées sur des sols argileux;

Attendu que l'installation de pieux est la seule méthode de solidification des fondations des habitations situées sur des sols argileux et peut coûter entre 60 000 et 80 000 \$ par résidence à chaque intervention;

Attendu que la Ville de Montréal offre de l'aide financière pour l'installation de pieux via le programme Rénoplex, financé par le programme Rénovation Québec qui mentionne explicitement les maisons lézardées et qui a bénéficié d'un renouvellement de 33 M\$ dans le dernier budget du gouvernement du Québec;

Attendu que le programme Rénoplex n'inclut toutefois pas de priorisations des travaux urgents dans ses critères et qu'il est accessible à un grand nombre de travaux distincts;

Attendu qu'en juillet 2021, les sommes allouées au programme Rénoplex (4,9 M\$) étaient déjà épuisées, ayant reçu plus de 1 000 demandes, ce qui rend plus difficile l'accès au programme pour les propriétaires qui doivent effectuer des travaux urgents pour réparer des fissures dans les fondations;

Attendu que préalablement au programme Rénoplex, il existait à la Ville de Montréal entre 2013 et 2021 un programme réservé exclusivement à la stabilisation des fondations de bâtiments résidentiels auquel était allouée une enveloppe moyenne de 1,8 M\$ par année;

Attendu que les vibrations produites par des chantiers de construction peuvent avoir un impact sur les fondations et qu'une réglementation sur les vibrations permettrait de limiter ces impacts;

Attendu que la Ville de Toronto a réglementé les niveaux de vibrations lors des différents chantiers, et que cet aspect est absent de la réglementation de la Ville de Montréal;

Attendu que l'article 4 du chapitre VII de la Loi sur les compétences municipales de la Charte de Montréal permet à la ville de réglementer les vibrations sur son territoire et qu'actuellement, ce droit est exercé uniquement en matière de dynamitage, soit l'article 21 du Règlement sur les excavations;

Attendu que des citoyens ont lancé deux pétitions récoltant plus de 500 noms demandant que des actions soient prises par la Ville pour remédier aux fondations fissurées;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

que la Ville de Montréal :

- 1- crée un programme d'aide financière exclusivement réservé aux travaux de stabilisation des fondations pour les bâtiments résidentiels situés dans les secteurs au sol argileux et modifie conséquemment le Règlement sur le Programme d'appui à la rénovation de petits bâtiments résidentiels (Rénoplex);
- 2- demande au gouvernement du Québec une bonification des sommes allouées dans le Programme Rénovation Québec afin de financer ce nouveau programme;
- 3- mandate la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation d'étudier l'opportunité de réglementer les niveaux de vibrations causés par les chantiers publics et privés.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle pour la présentation de la motion.

M. Hénault-Ratelle prend la parole et explique notamment pourquoi il n'est pas à l'aise avec la circulation de l'information dans ce dossier à l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. M. Hénault-Ratelle met en contexte quelques éléments et rappelle que le territoire de Montréal se situe sur l'ancienne mer de Champlain qui, lors de son retrait, a laissé plusieurs zones sur un sol argileux, affectant plusieurs secteurs du territoire montréalais, comme celui de Tétéreaultville. M. Hénault-Ratelle fait référence aux « Attendus » de la motion au niveau des problématiques vécues par certains propriétaires, les coûts associés pour l'installation de pieux et l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme Rénoplex dont les critères n'incluent pas la priorisation des travaux urgents. M. Hénault-Ratelle souhaite la création d'un programme d'aide financière dédié exclusivement aux travaux de stabilisation des fondations, une bonification des sommes allouées par le gouvernement du Québec pour le financement du nouveau programme et un mandat à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, afin de réglementer les niveaux de vibrations causés par les chantiers de construction. En conclusion, M. Hénault-Ratelle remercie la population concernée pour sa mobilisation et son travail de sensibilisation auprès des personnes élues sur ces enjeux.

La présidente du conseil remercie le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et mentionne que cette motion est le fruit d'une collaboration avec les citoyens-nes des secteurs touchés. Elle précise entre autres que l'objectif visé n'est pas de diminuer le financement du Programme Rénoplex ni de l'abolir; elle aimerait plutôt que le conseil municipal fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour bonifier les sommes allouées au Programme rénovation Québec afin qu'elles soient dédiées dans le nouveau Programme de stabilisation des fondations. Mme Zuniga Ramos invite les membres du conseil concernés à venir constater l'ampleur de cette problématique. Mme Zuniga Ramos prétend que les élus locaux n'accordent pas suffisamment d'intérêt à cet enjeu comme s'il s'agissait d'un problème inventé. En terminant, elle espère une écoute attentive de la part de l'Administration afin que cette dernière apporte des solutions concrètes à cette problématique, tout en travaillant de concert avec les parties impliquées.

La présidente du conseil remercie la conseillère Alba Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole au maire de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, M. Pierre Lessard-Blais.

M. Lessard-Blais soulève une question de privilège indiquant que les représentants de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve n'ont jamais utilisé l'expression « le problème a été inventé », puisque l'Administration de l'arrondissement a toujours reconnu l'importance de ce problème auprès des citoyens-nes; c'est pourquoi il demande à la conseillère Zuniga Ramos de retirer ses propos.

La présidente du conseil demande à Mme Zuniga Ramos de clarifier ses propos. M. Hénault Ratelle intervient en indiquant que les propos cités ont été rapportés par plusieurs citoyens-nes aux élus-es locaux.

La présidente du conseil cède la parole aux leaders de la majorité et de l'opposition officielle, M. Alex Norris et Mme Chantal Rossi afin de recueillir leurs points de vue sur cette question.

M. Norris estime que ce sont des oui-dire et qu'ils ne peuvent être retenus. Mme Rossi souligne quant à elle que l'on ne peut remettre en cause des propos relatés par des citoyens-nes.

La présidente du conseil juge que lorsqu'on occupe la fonction de maire d'un arrondissement, il est dans notre devoir de tenir compte des doléances des citoyens-nes, sans quoi cela pourrait nous porter préjudice. Puis, elle cède la parole à Mme Zuniga Ramos qui n'est pas à l'aise avec le retrait des propos cités mais se réjouit que la problématique soit reconnue par le maire de l'arrondissement.

La présidente du conseil clôt le débat en précisant que les élus-es d'un même arrondissement travaillent dans l'objectif de répondre adéquatement aux préoccupations de leur population. Ensuite, elle cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris  
appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

de référer la présente motion à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour en faire l'étude, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

---

Un débat s'engage sur la proposition de référer la motion à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

---

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle.

Le conseiller Hénault-Ratelle prend la parole et exprime sa déception face à la proposition de l'Administration qu'il qualifie de « ridicule ».

La présidente du conseil demande au conseiller Hénault-Ratelle de retirer le mot « ridicule » qui, dans ce contexte, constitue un terme antiparlementaire. M. Hénault-Ratelle acquiesce et le retire. La présidente du conseil le remercie.

---

Le débat se poursuit sur la proposition de référer la motion à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.

---

La présidente du conseil remercie tous les intervenants et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique.

En réplique, le conseiller Hénault-Ratelle réitère sa déception face au renvoi de la motion à la Commission pour étude.

La présidente du conseil confirme que la motion au point 65.05 est référée à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation pour étude, conformément au paragraphe 5 de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

## RÉSOLU

en conséquence.

65.05

---

### CM22 0532

#### **Motion non partisane visant la cession d'un terrain aux fins d'un projet de maison d'hébergement de femmes victimes de violence conjugale**

Attendu que lors de la séance du conseil d'arrondissement d'Anjou du 1<sup>er</sup> février 2022, par la résolution du CA22 12027, l'arrondissement demande que soit cédé à titre gratuit un terrain à l'organisme Transit 24 pour un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement sur son territoire;

Attendu que ledit terrain a été acquis par la municipalité d'Anjou;

Attendu que la Ville peut aliéner à titre gratuit les immeubles (terrains) dont elle est déjà propriétaire à un autre organisme sans but lucratif (RLRQ c. C-19, article 29.4 alinéa 3) (RLRQ c. C-11.4, article 144 alinéas 3-4);

Attendu que l'arrondissement d'Anjou depuis 2002 a déjà cédé trois terrains à des organismes sans but lucratif et des garderies (Maison des jeunes Agora Anjou et Centres de la petite enfance Bille De Verre et Bouton Éclair);

Attendu que ni la Ville de Montréal ni la Communauté métropolitaine de Montréal ne prennent part au financement du projet de Transit 24, en lien avec la compétence exclusive en matière de logement (RLRQ c. E-20001, article 29);

Attendu que la cession du terrain à Transit 24 n'entraînera aucun coût pour la Ville de Montréal;

Attendu que l'analyse concernant la viabilité du projet soumis par l'organisme est déjà en cours à la Société canadienne d'hypothèque et de logement, afin d'obtenir un financement ponctuel à la hauteur de 100 % pour la construction de l'immeuble, ainsi qu'une subvention d'exploitation supplémentaire jusqu'en 2030-2031;

Attendu que le projet a obtenu l'appui du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et que le ministère de la Santé et des Services sociaux s'est engagé à subventionner les services offerts pour cette nouvelle ressource à la hauteur de 430 555 \$ annuellement, conformément aux priorités gouvernementales en violence conjugale;

Attendu que la Charte montréalaise des droits et responsabilités constitue une sorte de contrat social qui confirme l'engagement de la Ville à prendre des mesures spécifiques pour la sécurité des femmes, avec l'appui des partenaires, afin de prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale;

Attendu que le Plan stratégique Montréal 2030 vise entre autres à assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire, et à assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire;

Attendu que Ville de Montréal s'est proclamée en 2016 « Municipalité alliée contre la violence conjugale »;

Attendu qu'il y a présentement six maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape à Montréal en violence conjugale post séparation, pour un total de 63 unités de logement, et que ces maisons ont un taux de refus de demandes admissibles de 75 % en raison du manque de places;

Attendu que l'Alliance des maisons d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape évalue les besoins en unités d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape à 200, suite au rapport;

Attendu qu'une maison d'hébergement de 2<sup>e</sup> étape permet de répondre aux besoins des familles victimes de violence conjugale post séparation. Une évaluation du risque de blessure grave ou d'homicide conjugal ou familial par l'ex-conjoint est faite pour chaque famille. Les données statistiques démontrent que c'est exactement à ce moment que le risque d'homicide est le plus élevé;

Attendu qu'au cours des trois dernières années, le tiers des féminicides au Québec sont survenus à Montréal;

Attendu que les arrondissements ont la connaissance du milieu et sont les mieux outillés pour identifier et prioriser les besoins locaux;

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos  
Mme Andrée Hénault

- 1- que compte tenu que l'ensemble des paliers gouvernementaux s'entendent sur la nécessité d'agir rapidement dans le contexte particulier lié à la violence conjugale, la Ville de Montréal :
  - reconnaisse l'analyse effectuée par les autres paliers gouvernementaux afin de réduire le dédoublement administratif et accélérer le traitement des demandes en concordance avec les priorités gouvernementales en matière de violence conjugale;
  - priorise les actions pour enrayer la violence conjugale et protéger les femmes et les enfants;
  - assure une gestion rapide du traitement des demandes afin de permettre aux organismes communautaires de bénéficier des programmes de subventions ponctuels;
  - démontre concrètement son appui aux missions des organismes communautaires et assure les services à sa population;
- 2- que la Ville de Montréal cède un terrain à titre gratuit aux organismes communautaires lorsque cela est à coût nul, notamment dans le cadre du projet Transit 24;
- 3- que la Ville de Montréal travaille de concert avec les arrondissements pour assurer le cheminement et l'analyse des dossiers.

---

Un débat s'engage.

---

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au conseiller Luis Miranda pour la présentation de la motion.

M. Miranda rappelle que l'arrondissement d'Anjou a adopté cette résolution en février 2022 et souhaite que le dossier obtienne toutes les approbations requises des services municipaux. M. Miranda est disposé à demander le report de l'étude de sa motion à une prochaine assemblée du conseil toutefois, au préalable, il souhaite que la conseillère Alba Zuniga Ramos se prononce sur le sujet.

La présidente du conseil remercie le conseiller Luis Miranda pour son intervention et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos prend la parole et met de l'avant l'importance de cette motion; c'est pourquoi elle espère que cet enjeu ne soit pas politisé. Mme Zuniga Ramos rappelle que la violence conjugale a augmenté à Montréal depuis quelques mois. Mme Zuniga Ramos mentionne notamment que plusieurs femmes ayant besoin d'aide ne trouvent pas d'endroit où se réfugier, alors que 75% des demandes de refuge dans des maisons d'hébergement de type 2 sont refusées, faute de places disponibles. En conclusion, la conseillère Zuniga Ramos dit appuyer le conseiller Luis Miranda quant à la décision qui sera prise dans ce dossier et juge que c'est notre devoir de venir en aide aux femmes victimes de violence qui sont en situation de survie.

La présidente du conseil remercie la conseillère Zuniga Ramos pour son intervention et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

M. Norris mentionne qu'il y a eu effectivement des discussions entre l'Administration et le maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda, et que l'Administration désire poursuivre ces discussions.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

de reporter l'étude de la motion inscrite au point 65.06 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Luis Miranda.

M. Miranda exprime son désaccord avec la proposition du leader de la majorité et souhaite qu'un débat ait lieu concernant cette motion.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité M. Alex Norris, qui soulève une question de règlement à l'effet que les débats ne doivent porter que sur la proposition de report de la présente motion et non sur la motion comme telle.

La présidente du conseil prend la parole et demande au conseiller Luis Miranda et au leader de la majorité, M. Alex Norris, de clarifier leur position respective concernant le report de la motion au mois prochain puisque les deux parties semblent être d'accord sur le fond de cette proposition de report.

La présidente du conseil les remercie et cède ensuite la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem. M. Salem souligne que s'il y a un report de cette motion en vertu de l'article 35 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051) le débat est reporté au mois prochain.

La présidente du conseil remercie M. Salem pour son intervention.

Après avoir pris en délibération les positions de chacune des parties, la présidente du conseil déclare le report du point 65.06 à l'assemblée du conseil municipal du mois de mai 2022, et il est

#### RÉSOLU

en conséquence.

65.06

---

À 15 h 52, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil de même que tous ceux ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

---

Martine Musau Muele  
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

---

Emmanuel Tani-Moore  
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie Plante  
MAIRESSE